

2019



# Rapport d'activités



# Rapport d'activité 2019

## de la

# Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences...

## Sommaire

Le Diois, son territoire, son intercommunalité.....	3
Présentation de la CCD .....	4
Annuaire des structures intercommunales .....	5
Fonctionnement des assemblées .....	6
2019 : retour en images... ..	9
<b>Pôle Administratif et Ressources</b>	
Services et Effectifs .....	10
Budget : l'équilibre financier .....	11
Pôle Administratif .....	18
<b>Pôle Développement et Social</b>	
Enfance - Jeunesse .....	20
Centre Social .....	24
Santé .....	26
Développement économique .....	28
Programmes de développement .....	30
Tourisme .....	34
Agriculture - Forêt .....	36
<b>Pôle Environnement et Patrimoine</b>	
Abattoir .....	38
Gestion des déchets .....	39
Transition énergétique.....	45
GEMAPI .....	46
Domaine du Martouret.....	48
<b>Pôle Aménagement et Urbanisme</b>	
Logement et Amélioration de l'habitat .....	49
Zones d'Activités.....	50
Planification.....	51
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).....	54
<b>Services Mutualisés et Divers</b>	
Service Mutualisé : Natura 2000 .....	57
Service Mutualisé : SISEMA.....	59
Service Mutualisé : Eau-Assainissement.....	61
Service d'Instruction Mutualisé (SIM).....	64
Numérique .....	66
Participations intercommunales .....	68
<b>Glossaire</b>	
<b>Annexes</b>	

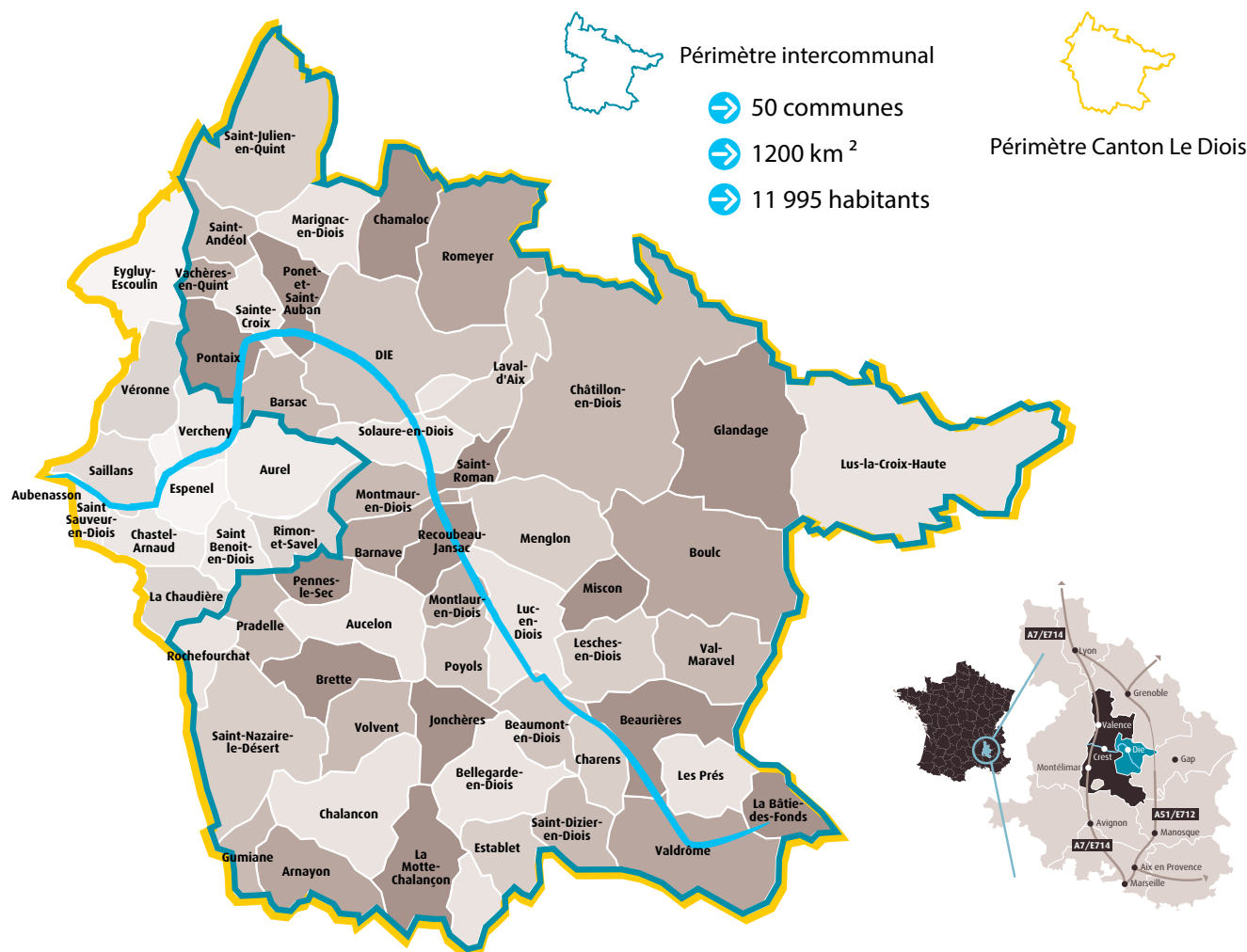


## Le Diois, son territoire, son intercommunalité

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, elle regroupe 50 communes rurales et compte une population de 11 995 habitants.

Ce territoire de 1 200 km<sup>2</sup> oscille entre 240 et 2 456 m d'altitude. Il bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.

### Communauté des Communes du Diois







## Présentation de la CCD

---

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- **Compétences obligatoires** : aménagement de l'espace, développement économique, déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- **Compétences optionnelles** : politique du logement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

- **Compétences facultatives** : rivières, communications électroniques, services publics locaux, constitution et gestion de réserve foncière, soutien à la section sport-nature du lycée du Diois et à la médiathèque départementale du Diois.

Elle gère également 5 services communs ou mutualisés :

- Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)
- Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)
- Natura 2000
- Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence
- Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)

[Les statuts](#) sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCD.





## Annuaire des structures intercommunales

---

### **Siège**

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE  
04 75 22 29 44 - [contact@paysdiois.fr](mailto:contact@paysdiois.fr)

### **Martouret**

Domaine du Martouret  
Route d'Ausson - 26 150 Die

### **Abattoir Intercommunal**

Avenue de la Clairette - 26 150 Die  
[abattoirdiois@gmail.com](mailto:abattoirdiois@gmail.com)

### **Zones d'Activités**

- Die - ZA de Cocause
- Luc en Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon en Diois - Route de Menglon

### **Aires de tri et de réemploi**

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

### **Office du Tourisme du Pays Diois**

Rue des Jardins - 26 150 Die  
[www.diois-tourisme.com](http://www.diois-tourisme.com)

### **Enfance-Jeunesse**

#### **Multi-accueils, Micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergement** [plaquette à télécharger](#)

- **Châtillon-en-Diois**
  - Multi-Accueil A Petits Pas
  - ALSH Abracadabra
- **Die**
  - Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
  - ALSH Espace Social et Culturel du Diois
  - Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac dans les locaux de l'ESCDD
- **Rémuzat/La Motte-Chalancon**
  - Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
  - ALSH géré par l'ESCDD
- **Luc-en-Diois**
  - Multi-accueil Les Z'Enfants d'abord
- **Lus-la-Croix-Haute**
  - Multi-accueil Les Lucioles
  - ALSH Les Lucioles
- **Marignac**
  - MAM Curieux de Nature
- **Recoubeau-Jansac**
  - MAM Bulle de Vie
- **Saint-Nazaire-le-Désert**
  - Micro-crèche Les P'tits du Désert



Conseil  
Communautaire

**75 délégués  
communautaires**

*En 2019*

**9 séances**

**102 délibérations**

## Fonctionnement des assemblées

---

### Conseil Communautaire et représentation des communes en 2019

---

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique en 2018. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die
- 2 délégués pour les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

**Soit 75 délégués communautaires.**

En 2019, le conseil communautaire regroupe en moyenne sur l'année 46 votants. Aucun report pour absence de quorum n'a été constaté.





## Bureau Communautaire

---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

16 membres sont présents en moyenne lors des réunions du Bureau.

## L'Exécutif

---

- Président : Alain MATHERON (élu à Lus-la-Croix-Haute)

L'Exécutif se compose de 6 vice-président(e)s :

- Olivier TOURRENG (élu à Boulc)
- Claude GUILLAUME (élu à Die)
- Jean Pierre ROUIT (élu à Recoubeau-Jansac)
- Marylène MOUCHERON (élue à Die)
- Daniel FERNANDEZ (élu à Saint-Nazaire-le-désert)
- Alain VINCENT (élu à St Julien-en-Quint)

Cet exécutif ainsi constitué se réunit de façon hebdomadaire.

Bureau  
Communautaire

**22 membres**

*En 2019*

**10 séances**

**107 délibérations**





# 14 commissions

## 7 comités de suivi / pilotage

### Commissions

Les commissions de la Communauté des Communes du Diois permettent de couvrir les compétences exercées par la collectivité. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances et marchés). Les commissions sont un espace de travail et de concertation permettant une participation plus large et en amont du Conseil. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision lors des assemblées.

#### Commissions

- Abattoir ➔ Claude GUILLAUME
- Agriculture / Forêt ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Appels d'Offres et Marchés
- Déchets ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Eau - Assainissement ➔ Olivier TOURRENG
- Energie ➔ Alain VINCENT (*créée en 2019*)
- Enfance ➔ Marylène MOUCHERON
- Fibre et SIG ➔ Daniel FERNANDEZ
- Finances ➔ Alain MATHERON / Alain VINCENT
- Habitat / Logement ➔ Olivier TOURRENG
- Jeunesse ➔ Marylène MOUCHERON
- Mutualisation ➔ Olivier TOURRENG
- Planification (PLUi) ➔ Olivier TOURRENG
- SPANC ➔ Claude GUILLAUME
- Tourisme ➔ Daniel FERNANDEZ

#### Comités de pilotage ou de suivi

- Comité LEADER ➔ Alain MATHERON / Alain VINCENT
- Comité de suivi du Service d'Instruction Mutualisé ➔ Olivier TOURRENG
- 3 Comités de pilotage Natura 2000 ➔ Olivier TOURRENG
- 2 Comités Enfance-Jeunesse ➔ Marylène MOUCHERON



# 2019 : retour en images...



Janvier : Visite Ministre Blanquer à la cité scolaire du Diois



Janvier : Le tri des déchets, on apprend à l'école



Janvier : signature du Contrat Local de Santé



Février : Le grand débat



Mars : PLUi, visite des communes



Mai : Cycle Natura 2000 à l'école de Lus

Mai : Visite de la champignonnière des Frères Hensens



Juin : Concours des Prairies Fleuries

Juin-Juillet : rencontres PLUi par secteurs



Octobre : Inauguration de la nouvelle aire de tri de Luc



Novembre : Spectacle Mal de Maires



Novembre : Lauréat du programme TIGA

Décembre : Spectacle de fin d'année du RAM



Décembre : Vote du Budget



Décembre : Exposition LEADER









# Budget : l'équilibre financier

En 2019, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un budget principal et de 6 budgets annexes (SPANC, Abattoir, Énergie et les ZA de Die, Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois).

## 1. Le contexte

La Communauté des Communes du Diois (CCD) a opté pour un régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce régime fiscal se traduit par un transfert intégral de la fiscalité économique perçue jusqu'alors par les communes membres : cotisation foncière des entreprises (CFE) et cotisation sur la valeurs ajoutée (CVAE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

En parallèle, ce transfert est neutralisé en année N par le reversement du produit fiscal perçu par les communes en année N-1<sup>1</sup>. Le montant de ces reversements est ainsi égal au montant de la fiscalité économique perçue par les communes en 2016, soit 1 001 640€. La CCD bénéficie ainsi de la dynamique fiscale économique, à compter de ce transfert pour les années à venir.

La CCD dispose d'un budget principal et de 6 budgets annexes en 2019 : abattoir, SPANC, énergie, des zones d'activités de Châtillon en Diois, de Luc-en-Diois et de Die Cocause.

Un budget annexe «énergie» est créé en 2019 pour retracer les dépenses et les recettes liées à la création d'un réseau de chaleur sur le tènement Joseph Reynaud à Die. Sur ce site, une chaufferie bois desservira 15 logements sociaux (DAH), la salle municipale (Ville de Die) et le pôle petite enfance.

Les budgets 2019 ont été votés au conseil du 14 mars 2019. D'un montant de 3 754 840€ en investissement et de 6 716 205 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en investissement.

La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

L'exercice 2019 s'inscrit dans une trajectoire de recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

En 2019, le développement de nouvelles compétences conduit à renforcer ou à restructurer l'ingénierie interne de la collectivité dans les domaines suivants :

- l'internalisation des charges d'animation développement économique et d'accueil des porteurs de projets,
- l'animation d'un Contrat local de santé (CLS) cofinancé à 50% par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'animation prévention tri et compostage au service OM,
- la prolongation de la mission Eau-assainissement ; désormais financée par les communes signataires du contrat ZRR dans le cadre des attributions de compensations (AC).

1 Mécanisme des attributions de compensations (AC)



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
des Finances

**Thomas COSTE**  
Responsable du Pôle  
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr  
04 75 22 29 50

En 2019, le Service Intercommunal de Secrétariat de Mairie (SISEMA) élargit son offre de service aux communes et recrute ou intègre début 2020 dans ses effectifs 3 secrétaires mutualisées (2,5 ETP)

## 2. Un autofinancement reconstitué mais fragile

La CCD termine l'exercice 2019 avec un résultat de clôture de 2 225 265,68 €. Le résultat est formé par un excédent de fonctionnement de 1 380 291,06 € et un excédent d'investissement de 1 028 609,35 €. Ce résultat de clôture est à mettre en perspective des événements exceptionnels, du recours à l'emprunt et à replacer dans la programmation pluriannuelle des investissements.

En premier lieu, l'excédent de fonctionnement annuel est en augmentation de 157 849 € entre 2018 et 2019. Un événement exceptionnel relativise cette augmentation. La CCD a perçu en une seule fois une dotation Etat de 231 410 € au titre de la démarche PLUI 2018-2022. En retraitant cet événement, l'excédent serait en diminution de 73 561 €. A noter, la masse salariale continuera à augmenter en 2020 du fait de la comptabilisation en « année pleine » des recrutements 2019 et du décalage de la facturation des services communs aux communes en année N+1.

D'autre part, le résultat de clôture en investissement intègre le produit de l'emprunt bancaire encaissé en décembre 2019 de 1 600 000 €. L'emprunt est fléché pour des investissements s'étalant en 2019 et 2020. Les principaux programmes d'investissement font l'objet d'autorisation de programme (AP), lesquels ne font pas l'objet de restes à réaliser (RAR) en fin de gestion. Les excédents constatés en investissement sont ainsi préemptés pour le financement des opérations en cours et ne constituent pas des marges de financement pour les investissements futurs.

Hors reports antérieurs, le budget dégage un autofinancement brut<sup>2</sup> de 994 704 € sur l'exercice 2019, en hausse de 238 656 € comparée à 2018. Sur 100€ de recettes encaissées, la CCD dégage 15€ de marge de manœuvre pour investir, développer ses compétences et rembourser la dette.

	2016	2017	2018	2019
Autofinancement brut	268 K€	992 K€	756 K€	994 K€
Recettes réelles (Hors reports)	4 689 K€	6 234 K€	6 256 K€	6 673 K€
Taux	4,5%	15,9 %	12 %	14,9 %

## 3. Les recettes

En synthèse, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont constatées à 7,417 M€. Les produits issus de la fiscalité directe et indirecte s'élèvent à 4,664 M€ représentant 72,5% des RRF. La fiscalité comprend une partie reversée d'un montant total de 1,283 M€ composée de l'attribution de compensation reversée aux communes, des reversements de la taxe GEMAPI et de la taxe de séjour. Les dotations et compensations de l'Etat, d'un montant global de 1,581 M€, correspondent à 21,3 % des RRF. Les recettes courantes comprennent également en 2019, les produits des enlèvements dans les aires de tri, les loyers perçus sur le site du Martouret et les intérêts de la dette refacturés au budget annexe zones d'activités Cocause.

### → La fiscalité

*Les principales recettes de la CCD sont composées des ressources fiscales. Ces dernières peuvent être distinguées entre celles pour lesquelles la CCD dispose d'un pouvoir de taux et les autres impositions indirectes.*

*Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquelles la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'imposition :*

- Taxe d'habitation (TH) : les occupants de logements au 1<sup>er</sup> janvier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)<sup>3</sup> : les propriétaires de terrains, notamment agricoles
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées

<sup>2</sup> Autofinancement brut = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement

<sup>3</sup> Dont taxe additionnelle

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des ordures ménagères. Pour financer ce service, la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

Les taux sont reconduits en 2019 pour la 3<sup>ème</sup> année, excepté pour la TEOM. Le taux de TEOM est porté de 11,76% à 12,40%, soit +5,5% d'augmentation.

L'augmentation de TEOM se justifie par l'atteinte de l'équilibre financier du service. Les opérations d'investissements en cours de modernisation des déchetteries constituent des dépenses conséquentes. La taxe couvre « les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets [...] :

- les dépenses réelles de fonctionnement ;
- les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ;
- les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure. »

Taux et produit de la fiscalité	2019	2018	2017
Taxe d'habitation	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	3,98 %	3,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	14,40 %	14,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,45 %	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,40 %	11,76 %	11,76 %

Pour mémoire, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises intercommunal était de 5,66 % en 2016. Calculé à partir du taux moyen pondéré de l'ensemble des taux communaux avec le passage en FPU, il est de 25,45% avec une période de lissage de 8 ans à compter de 2017.

Les produits de **la fiscalité indirecte** sont composés des impositions suivantes :

- Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : entreprises ou travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe,
  - => 26,5% du produit de la CVAE perçu par la CCD
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : certaines catégories de biens : installations d'éoliennes ou d'hydroliennes, centrale de production d'électricité nucléaire, thermique, hydraulique, photovoltaïques, transformateurs électriques, stations radioélectriques, installation et canalisation gazière,
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : établissement commercial de vente au détail dont la surface de vente > 400m<sup>2</sup> et Chiffre d'affaire annuel > 460 000 € HT.

La CCD a également institué des taxes spécifiques liées à l'exercice d'une compétence :

**La Taxe de séjour** sur les hébergements touristiques (TS) est perçue par les logeurs ou les hôteliers après de leurs clients. Les tarifs sont établis dans le cadre d'un barème national fixant une valeur plancher et plafond par type d'hébergements. En 2018, le Département de la Drôme a institué la taxe de séjour additionnelle qui augmente de 10 % le produit collecté par la CCD au bénéfice du Département.

**La Taxe GEMAPI** est instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour financer la compétence nouvelle « Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations ». Le produit de la taxe est voté par le conseil communautaire, puis recouvré par les services fiscaux par un taux additionnel sur les « taxes ménages ».

### 🔄 La dynamique des bases fiscales

La perception du produit fiscal est assise sur des bases fiscales revalorisées annuellement au plan national pour tenir compte de l'inflation. En 2019, cette revalorisation des valeurs locatives est de +2,2% (contre +1,2% en 2018, +0,4% en 2017 et +1,0% en 2016).

A cette revalorisation, il convient de tenir compte de l'évolution des bases fiscales liées aux nouvelles constructions, extensions et changement d'affectation des locaux.



	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Moyenne 3 ANS
Taxe d'habitation	+2,0 %	+1,9 %	+2,9 %	+2,3 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	+1,3 %	+3,5 %	+3,5 %	+2,8 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	+1,2 %	+1,5 %	+2,4 %	+1,7 %
Cotisation foncière des entreprises	+5,2 %	+1,1 %	+2,0 %	+2,8 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	+1,6 %	+2,3 %	+3,2 %	+2,4 %

L'impact de la revalorisation de +2,2% des bases liées à la reprise de l'inflation est visible. Concernant le foncier bâti, l'évolution se maintient du fait de la revalorisation des bases. La variation liée aux facteurs locaux est négative pour la CFE.

### → Le produit fiscal

Suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la CCD perçoit le produit fiscal économique. Il est indiqué pour chacune des taxes la part reversée chaque année aux communes, correspondant au produit communal 2016 transféré.

La dynamique des bases fiscales génère un produit fiscal supplémentaire de 54 543 € en 2019 pour les taxes ménages et CFE, représentant **2 017 408 €** :

- Taxe d'habitation : 941 463 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 516 494 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86 490 € (dont 9 328 € reversés aux communes)
- Cotisation foncière des entreprises : 472 961 € (dont 346 580 € reversés aux communes)

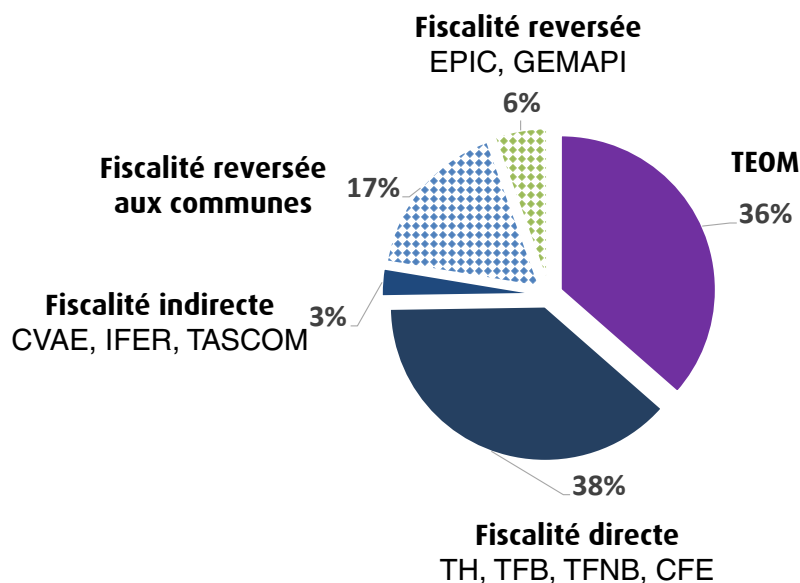
Le produit de la TEOM est de **1 602 540 €** en 2019, soit un produit fiscal supplémentaire de 130 411 €.

Les Autres produits de la fiscalité des entreprises (CVAE, TASCOM, IFER) : **480 386 €**

- CVAE : 320 565 € (dont 225 669 € reversé aux communes)
- IFER : 96 184 € (dont 88 195 € reversé aux communes)
- TASCOM : 98 560 € (dont 86 918 € reversé aux communes)

Les taxes spécifiques liées à l'exercice d'une compétence :

- Taxe de séjour sur les hébergements touristiques : 198 380€
- Taxe GEMAPI : 73 070 €



## ➔ Les dotations

En 2019, la CCD a perçu une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat, en deux composantes :

- une dotation d'intercommunalité (environ 15€/habitant) : 231 632 €
- une dotation de compensation reversée aux communes dans le cadre des attributions de compensation : 246 059 €

A noter, la dotation de compensation écrêtée chaque année par l'Etat est reversée aux communes pour 247 329 €.

En 2019, la CCD a perçu une dotation globale de décentralisation (DGD) de 231 410 € au titre de la non compensation de la compétence communale transférée de Planification, documents d'urbanisme. Cette dotation est assimilable à une subvention versée pour la démarche d'élaboration du PLUi en cours.

## ➔ Les Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)

L'ensemble intercommunal du Diois (CCD + communes membres) est bénéficiaire du FPIC en 2019. Le conseil communautaire reconduit la règle de répartition dite de droit commun du fonds entre la CCD et les communes membres.

La CCD a perçu 161 074 € en 2019, contre 139 711€ en 2018. Cette variation est due à la prise en compte avec 2 ans de décalage par l'Etat d'un Coefficient d'intégration fiscal (CIF) majoré pour la CCD suite au passage en FPU. Le CIF progresse de 0,36 à 0,41. L'enveloppe du FPIC s'établit en 2019 à 385 038€. La ventilation entre la CCD et les communes membres est fonction du CIF. Les communes membres se répartissent ainsi 223 964€ (59%) et la CCD 161 074€ (41%) en 2019.

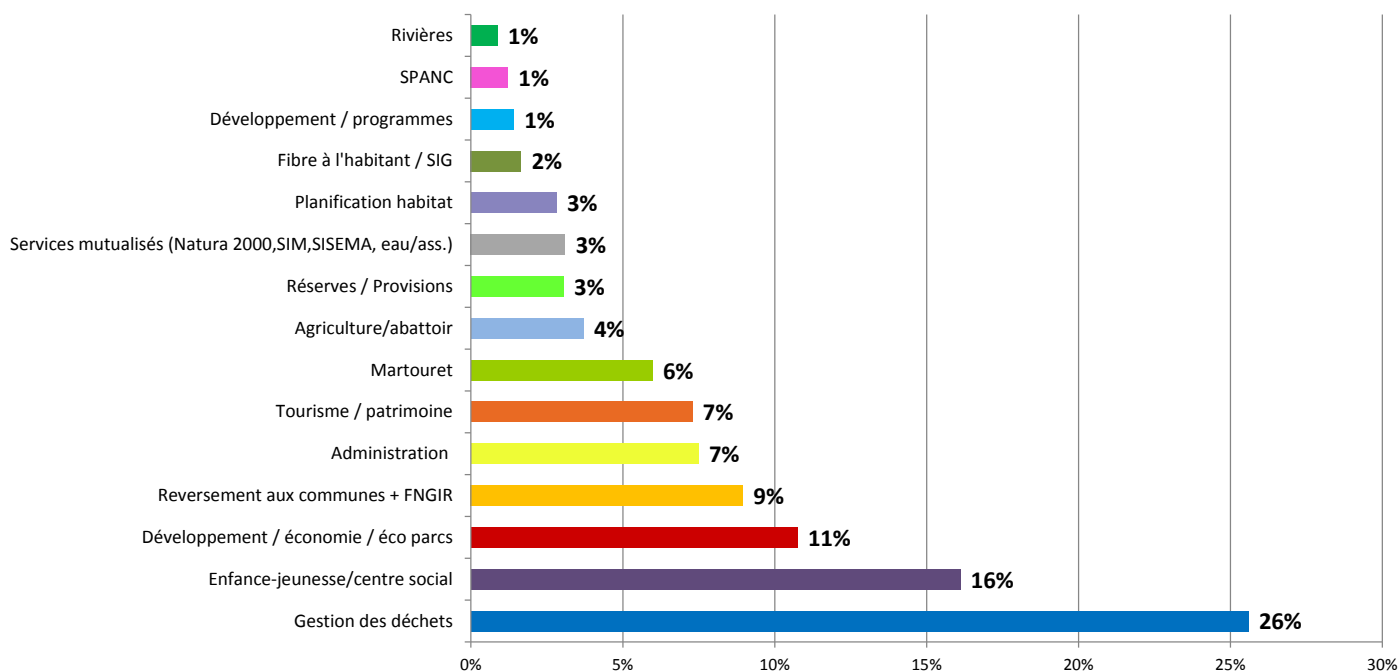
## 4. Budget et Endettement

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent en 2019 à 5,679 M€, dont des frais de personnel d'un montant de 1,554 M€, soit 27,4 % des DRF. Les charges courantes d'un montant de 0,942 M€ intègrent l'ensemble des prestations de services, fournitures, assurances nécessaires au fonctionnement des services. Les subventions de fonctionnement sont constatées à 1,608 M€. Les dépenses courantes comprennent également en 2019 les frais financiers (76K€), les indemnités élus (94,2K€) et des charges exceptionnelles (38K€).

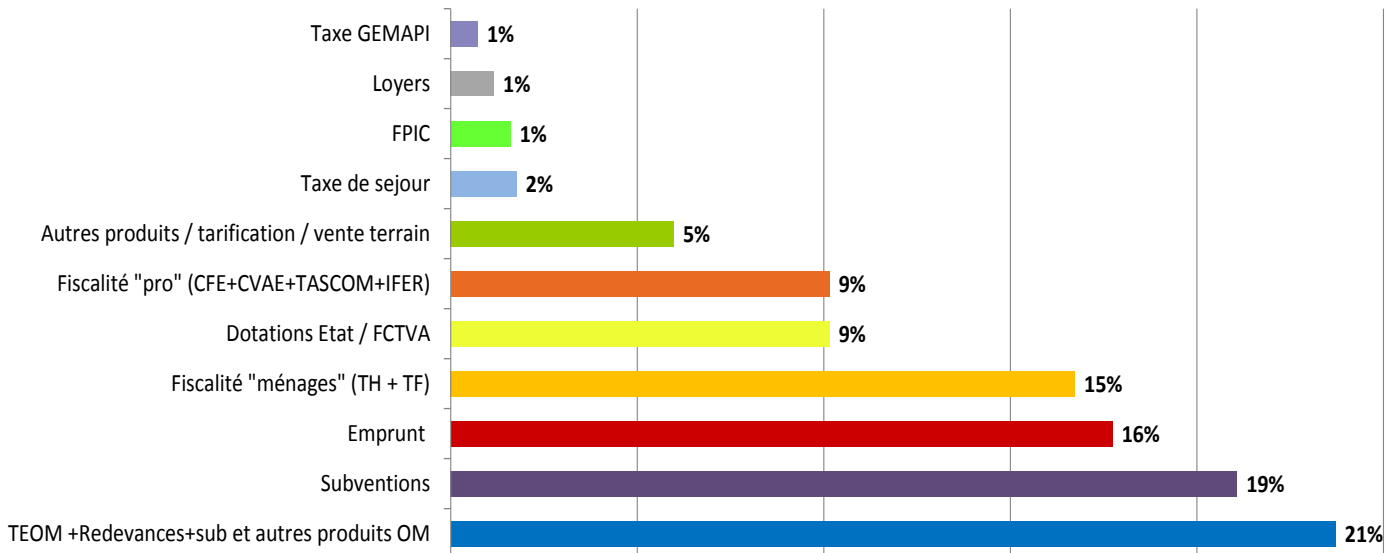
La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 0,994 M€. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de 0,247 M€, il en résulte une épargne nette de 0,747 M€.

## ➔ Le Budget

### Vue d'ensemble des dépenses investissement + fonctionnement de tous les budgets 2019



## Vue d'ensemble des recettes investissement + fonctionnement de tous les budgets 2019



### ↳ L'endettement

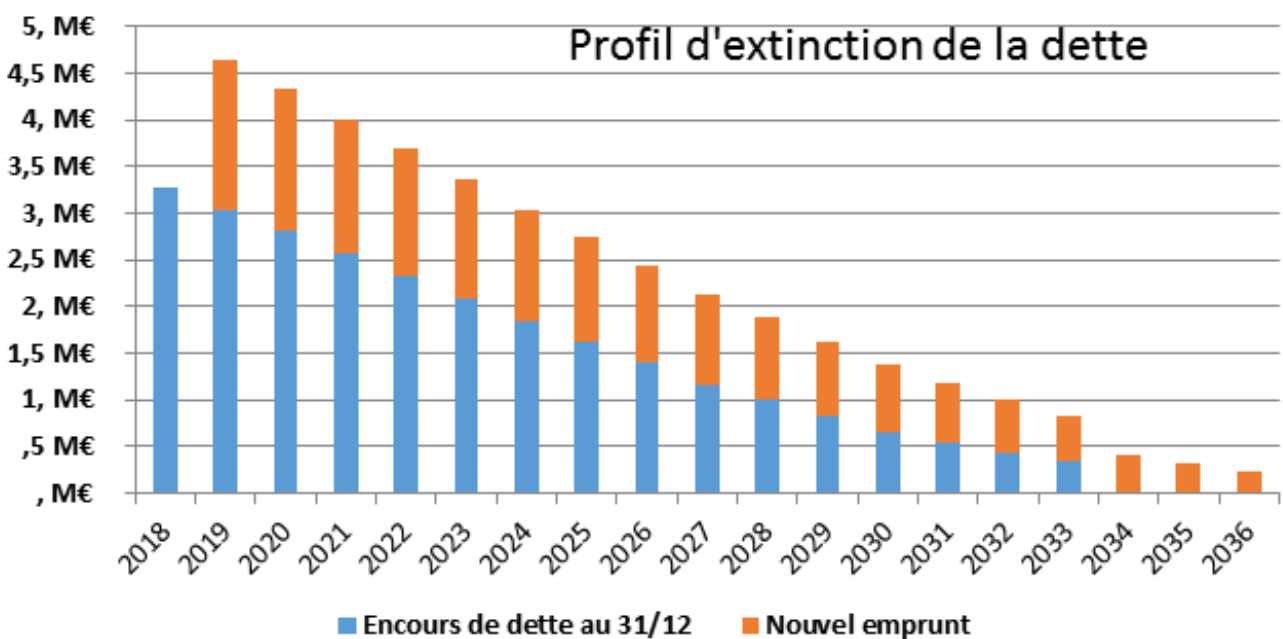
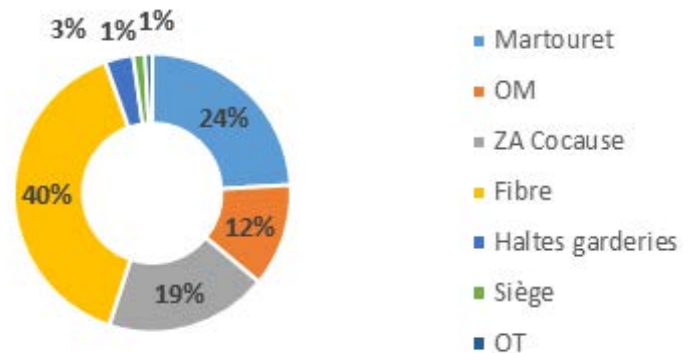
Le remboursement de l'annuité de la dette est de 247 340 € en 2019, dont 40% imputable au déploiement de la fibre. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

En 2019, un emprunt globalisé de 1 600 000 € est contracté pour couvrir les dépenses inscrites au budget 2019 mais également les dépenses à couvrir pour les opérations en cours sur les exercices suivants :

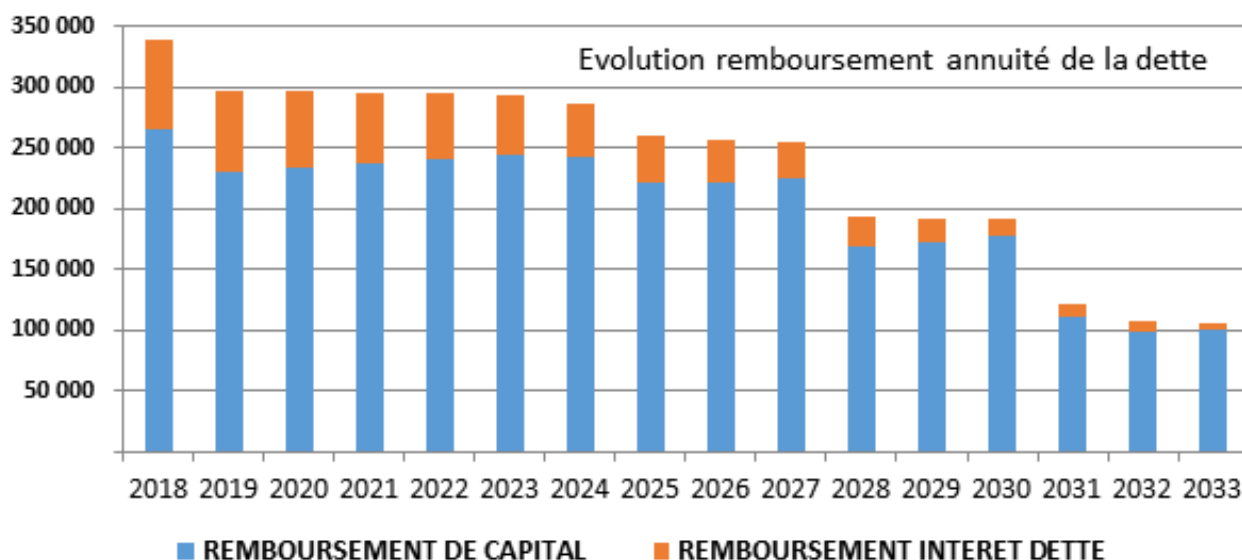
- Modernisation de l'aire de tri de Luc-en-Diois (2019) : 58 000 €
- Modernisation de l'aire de tri de la Motte-Chalancon (2019) : 130 000 €
- Modernisation l'aire de tri de Die (Phase1 2019-2020) : 802 000 €
- Martouret – Plan quinquennal et chaudière bois (2019-2020) : 180 000 €
- Pôle Petite Enfance de Die (2019-2020-2021) : 430 000 €

L'encours de dette s'élève à 4 639 482 € au 31/12/2019.

### Dettes par activités







## 5. Les perspectives pour 2020

Dans la perspective du renouvellement des instances communautaires en avril 2020, les orientations du budget 2020 s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises et dans les principes politiques orientant la construction du budget :

- Préserver une capacité d'autofinancement pour l'affecter au financement des projets d'équipements,
- Maîtriser l'évolution des taux pour assumer les compétences nouvelles obligatoires ou choisies et assurer l'équilibre du service Ordures Ménagères par ses ressources propres (TEOM, redevances...)

### ➔ Les orientations 2020 en Fonctionnement

La définition d'orientations est renvoyée au budget supplémentaire (BS), lequel devra être voté au plus tard le 30 juin. Le BS permettra de constater et de reprendre les résultats comptables 2019 au Budget et d'ouvrir le cas échéant des crédits budgétaires affectés à des dépenses nouvelles.

### ➔ Les orientations 2020 en investissement

#### Conduire les programmes de travaux structurants engagés :

- ➔ Martouret Tranche 4 (désenfumage), mise en service de la chaufferie bois
- ➔ Pôle Petite Enfance de Die
- ➔ Travaux de réhabilitation de l'aires de tri de La Motte-Chalancon
- ➔ Démarrage du programme sur l'aire de tri de Die
- ➔ Rénovation du siège Tranche 2 : aménagement du rez-de-chaussée, remplacement de la chaudière fioul par une chaudières bois

#### Renouveler et améliorer le patrimoine existant :

- ➔ Programme de sécurisation des via ferrata (suite étude 2018)
- ➔ Entretien / amélioration des bâtiments intercommunaux
- ➔ Entretien / amélioration des aires de tri : installation de portiques d'accès
- ➔ Renouvellement des équipements du service déchets (acquisition d'un utilitaire électrique)
- ➔ Équipements numériques pour les écoles

#### Élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et des documents d'urbanisme communaux

#### Préparer en 2020 les futures tranches de travaux :

- ➔ Bâtiments enfance : étude de faisabilité des cuisines satellites et aménagement des cuisines

# Pôle Administratif

Le pôle administratif a pour mission d'accompagner les agents et les élus de la Communauté des Communes du Diois aussi bien sur la gestion administrative et comptable que sur l'accueil du public et la communication. Le pôle regroupe 8 agents.



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge  
du personnel

**Thomas COSTE**

Responsable du Pôle  
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr  
04 75 22 29 50

L'accueil est ouvert :

du lundi au jeudi de  
8h45 à 12h et  
de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h45 à  
12h et de 13h30 à 17h

## 1. L'organisation du Pôle Administratif

Le Pôle Administratif se compose comme suit :

- ✓ Thomas Coste : responsable du pôle et gestion des finances
- ✓ Isabelle Allemand : communication et appui aux services
- ✓ Sylvie Beau : accueil
- ✓ Thomas Bouffier : gestion des assemblées et délibérations
- ✓ Anne-Laure Bouteille : secrétariat de mairie au service mutualisé
- ✓ Audrey De Campos : comptabilité et régie de la taxe de séjour
- ✓ Rémi Maruejols : commande publique, conventions et assurances
- ✓ Marie-Laure Poujol : ressources humaines et suivi des subventions

## 2. Décisions et travaux effectués en 2019

- **Comptabilité** : accompagnement des fournisseurs à l'envoi de factures électroniques (Obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Nouveau mode de paiement par carte bancaire pour les hébergeurs assujettis à la taxe de séjour. Mise en œuvre de la carte achat au 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour faciliter le règlement des achats de proximité de la CCD
- **Commande publique** : forte activité du service avec 23 marchés publics lancés,
- **Communication** : Mise en œuvre d'un nouveau site internet de la CCD adapté aux normes de sécurité et d'accessibilité avec mise en service au 11 janvier 2020. Accompagnement de la démarche PLUi : logistique des réunions publiques, conception lettres du PLUi et logo.
- **Ressources humaines** : mise en œuvre du Prélèvement à la source (PAS) au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pilotage du renouvellement du contrat de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les agents et mise en place d'un contrat mutuelle santé pour les agents volontaires. Accompagnement aux recrutements. Veille juridique sur la loi de transformation de la fonction publique.
- **SISEMA** : Développement du service mutualisé avec le recrutement de 3 nouvelles secrétaires de mairie sur des postes permanents et du remplacement.

## 3. L'accueil du public

Ce sont près de 8 300 personnes qui ont poussé les portes de la CCD en 2019. La fréquentation est en baisse du fait de la stabilisation de la distribution des cartes de déchetterie. 80% des personnes viennent rencontrer les agents ou se renseigner sur les activités de la CCD. 13% du public se présentent pour les permanences des partenaires utilisant les locaux : SO-LIHA, chambre des métiers,...

## 4. Les outils de communication

La Communauté des Communes du Diois dispose de différents outils réguliers d'information :

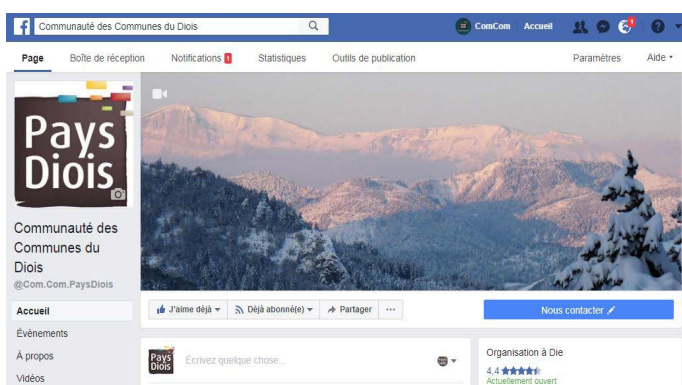
- l'Intercom'Info (trimestriel) avec une réalisation graphique en interne.
- le site internet [www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr) :

Fin 2019, le site a évolué vers une solution «responsive», répondant aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) en terme de protection des données personnelles. Il comptabilisait 13043 visites en 2019, une augmentation de 30 % par rapport à l'année dernière. La connexion au site internet se fait pour plus de 30 % à partir de tablettes ou mobiles. Cette utilisation de plus en plus importante a conduit en 2018 à la préparation d'un marché de refonte du site internet avec utilisation de la technologie "responsive", une nouvelle arborescence et la possibilité de mettre en place un "extranet".

- la page Facebook : 

Cet outil de communication est devenu incontournable. Plus axé sur une communication événementielle et le relais d'actions des partenaires et structures associatives, l'utilisation du réseau social permet une visibilité plus large et touche un public plutôt jeune (65 % entre 25 et 54 ans). Au 1<sup>er</sup> février 2020, la page comptait 1320 abonnés.

- les médias locaux presse ou radio (JDD, Dauphiné, Rdwa,..)



## 5. Perspectives 2020

- Pour le service commande publique, mise en œuvre de la dématérialisation des marchés en lien avec la trésorerie, activité soutenue programmée en suivi de marchés publics (procédures à lancer et suivi d'exécution des marchés déjà attribués) liée au plan pluriannuel d'investissement (travaux d'amélioration de l'aire de tri de Die, programme de sécurisation des via ferrata),
- Pour le service communication, accompagnement des services et des nouveaux élus dans leurs actions (lettres du PLUi, flyers, appui conférence presse...). Alimentation du site internet en photos/vidéos internes (formation, acquisition d'équipement dédié),
- Pour le service ressources humaines, intégrer les nouvelles dispositions de la loi « transformation de la fonction publique » de 2019,
- Pour le secrétariat mutualisé, s'assurer de la bonne intégration des secrétaires nouvellement recrutées dans les mairies et structurer une démarche collective au sein du service, planifier et assurer les renforts administratifs auprès des communes volontaires et s'adapter aux nouvelles sollicitations communales,
- Pour la gestion comptable, accompagner les fournisseurs et les services dans une dématérialisation des procédures toujours plus prégnantes.
- Pour le service gestion des assemblées, l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2020 constitue le temps fort de l'année à venir.



# Enfance - Jeunesse

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté des Communes du Diois à la charge de :

- L'élaboration, l'animation et la contractualisation de procédures type « contrat enfance »
- La construction, la gestion et l'entretien des multi-accueils et Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés (ALSH) inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat Enfance-Jeunesse)
- La gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance
- Gestion et assistance à tout autre mode de garde d'enfants



**Marylène MOUCHERON**  
Vice-Présidente en charge  
de l'enfance-jeunesse

## Anouk AVONS

Mission Enfance-Jeunesse

anouk.avons@paysdiois.fr

04 75 22 47 99

**Christèle  
ARNAUD-RIBES**  
Relais Assistantes  
Maternelles (RAM)

ram@paysdiois.fr

04 75 22 15 23

En pratique :

- le RAM est un service de la Communauté des Communes du Diois,
- la gestion des multi-accueils et accueils de loisirs, des maisons d'assistantes maternelles, du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) du territoire est assurée par des associations avec qui la CCD passe des conventions de partenariat et de financement.

## Les structures Enfance-Jeunesse

### 1. Activités 2019

#### ○ Petite Enfance (0-6ans)

Sur le territoire : 5 multi-accueils (72 places), 1 micro-crèche (10 places), 1 RAM, 1 LAEP. (voir annuaire des structures)

Au total, les structures associatives emploient 30 ETP.

#### Les faits marquants

- Le taux d'occupation est satisfaisant sur toutes les structures (75% à 85%) sauf sur le multi-accueil de Lus-la-Croix-Haute et la micro-crèche de St Nazaire-le-Désert (50-60%) du fait d'une plus faible démographie,
  - Il manque environ 17 places d'accueil collectives et/ou individuelles sur les cantons de Die et de Luc-en-Diois,
  - Le contrat enfance jeunesse a été renouvelé pour 2019-2022 et adapté à l'évolution des règles de financement de la CAF,
    - A l'initiative de l'association GAPE, la micro-crèche de Boulc a fêté sa fermeture le 23 juillet 2019. Pour répondre aux besoins restants sur le secteur, 3 places ont ouvert au multi-accueil de Châtillon,
    - La CCD soutient par convention les ateliers jeux et/ou formation des professionnels/parents à leur utilisation dans les structures,
    - Le 11/06, réunion d'information, co-organisée avec la CAF et l'ES-CDD, en direction des nouveaux administrateurs des structures du territoire. L'occasion de les accompagner dans leurs nouvelles fonctions.



#### Les évolutions de service et l'accompagnement de la CCD

- **Les 4 Jeux Dye (Die)** : appui à la définition de stratégie pour améliorer le service aux familles et l'équilibre financier, 1 contrat d'apprentissage soutenu,
  - **Les Lucioles (Lus-la-Croix-Haute)** est désormais une association fédérée par l'ADMR. Les administrateurs et équipes bénéficient d'accompagnement ressources humaines, gestion,...

- **A Petits Pas (Châtillon-en-Diois)** : à la demande de l'association, accompagnement et appui coordination dans l'attente de la prise de poste de la nouvelle direction et 1 contrat d'apprentissage soutenu,
- **Les Frimousses (Rémuzat)** : ouverture le mercredi à partir de septembre 2019,
- **Les P'tits du désert (St Nazaire-le-Désert)** : fermeture l'été et les mercredis à partir de septembre 2019 suite à la baisse du besoin des familles,
- Accompagnement de l'hôpital de Die pour une étude des besoins en garde d'enfants du personnel.

### ZOOM : La fourniture obligatoire des repas à la crèche

Les structures d'accueil du territoire doivent fournir les repas aux enfants. Il est donc nécessaire de trouver des solutions (confection sur place ou livraison des repas). La tâche a consisté en l'élaboration :

- d'un cahier des charges commun aux 6 structures, au sondage des fournisseurs repérés,
- à l'accompagnement des fournisseurs « choisis », notamment ESAT de Recoubeau : appui à la consultation d'un cuisiniste,
- la définition des projets d'aménagement des cuisines sur la base d'audits financés par la CCD : Lucioles, GAPE, Frimousses.

Cette étude a défini différents travaux à réaliser sur les bâtiments :

- Projet d'extension pour la création d'une cuisine satellite au multi-accueil A Petits Pas à Châtillon,
- Réflexion sur le réaménagement de la cuisine sur le multi-accueil Les Lucioles à Lus et les Frimousses à Rémuzat..

### ○ **Enfance (3-12ans)**

**Sur le territoire : 4 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon)**

*Au total les structures associatives emploient 6 ETP*

#### Les faits marquants

- Signature du nouveau Plan mercredi/PEDT 2019-2021 qui consiste à davantage coordonner les parcours éducatifs des enfants du Diois (lien école-périscolaire-extrascolaire),
- Accompagnement périscolaire : l'ALSH de Châtillon pour le renouvellement de ses conventions avec les communes concernant le périscolaire, le SIVOS de Solaure/Montmaur/Laval d'Aix,
- Aide financière aux stages BAFA et BAFD : 16 stagiaires diois soutenus (formation générale BAFA),
- Aide financière à l'ESCDD pour les mesures d'accompagnement aux communes concernant le périscolaire : formation in situ sur support malles pédagogiques, journées collectives pour les animateurs de périscolaire,
- Lien au contrat de ruralité avec l'éducation nationale (voir la page « participations intercommunales »).



### ○ **Jeunesse (12-21ans)** : l'ESCDD emploie 2,5 ETP

- Poursuite du soutien du département,
- Voir partie centre social pour les actions jeunesse réalisées par l'ESCDD,
- Contribution au Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ) animé par l'ESCDD,
- Mise en place d'un déjeuner trimestriel «jeunesse» pour augmenter le lien entre élus et espace jeune.

## 2. Perspectives en 2020

- Démarrage de la réflexion sur la fourniture des couches en crèches,
- Avancer sur les choix des fournisseurs de repas pour les crèches et leur accompagnement vers une réflexion plus globale de l'alimentation sur le territoire,
- Accompagnement nouvelle direction sur le multi-accueil de Châtillon et la micro-crèche de St Nazaire,
- Et des travaux : adjonction d'une salle supplémentaire au multi-accueil les 4 jeux Dye dans les locaux provisoires, déménagement de la micro-crèche Les P'tits du désert à St Nazaire-le-Désert, aménagement d'un espace supplémentaire aux anciens tribunaux pour l'ESCDD et la réalisation du pôle petite enfance sur Die qui permettra l'augmentation d'agrément pour le multi-accueil les 4 Jeux Dye..





## Accompagner les professionnelles

Les professionnelles et les enfants qu'elles accueillent ont continué à fréquenter le RAM pour les activités telles qu'arts plastiques, éveil musical, éveil corporel et jeux en extérieur, ceci à raison d'un atelier par semaine hors petites vacances scolaires et mois d'août. Ces ateliers et le spectacle de fin d'année sont ouverts aux parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant à domicile. Les gardes d'enfants à domicile, au même titre que les assistantes maternelles, peuvent participer aux activités et trouver un premier niveau d'information auprès de l'animatrice.

Pour compléter l'offre faite aux professionnels, le RAM met en place des réunions, apéros-pro et formations dédiées aux assistantes maternelles et gardes à domicile.

Plus largement le RAM participe à l'organisation de soirées-débat pour les parents et professionnels et à la journée professionnelle petite enfance. Il s'inscrit pleinement dans le réseau des acteurs petite enfance du Diois.



## ZOOM : Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

La première MAM a ouvert en 2018 à Marignac-en-Diois. La seconde ouvrira en février 2020 à Recoubeau-Jansac, ce projet a été travaillé au cours de l'année 2019 en partenariat entre les porteuses de projet, la mairie, la propriétaire, les services du Département et la CCD. La commune de Recoubeau-Jansac s'est fortement engagée dans ce projet. Sans cet appui, la MAM n'aurait pu voir le jour dans ce court délai et dans ces locaux. Elle fonctionnera avec 2 assistantes maternelles qui pourront accueillir 8 enfants en même temps.

La CCD aide au fonctionnement des MAM en soutenant financièrement et techniquement les associations porteuses. D'autres projets de MAM sont à l'étude, notamment à Solaure-en-Diois. Ces projets nécessitent de rassembler des professionnels et/ou futurs professionnels autour d'un engagement commun durable, de trouver un lieu adapté à l'accueil des enfants et de construire un fonctionnement, financier et humain, le plus pérenne possible. En effet, les MAM sont un regroupement de professionnels qui fonctionnent de façon collective, sans hiérarchie établie. Les élus et techniciens restent mobilisés pour soutenir des projets, individuels ou collectifs, pouvant apporter des solutions d'accueil des jeunes enfants aux familles du Diois.



LE DÉPARTEMENT



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore



# Centre Social

La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la construction, la gestion et l'entretien du centre social intercommunal.

Il s'agit d'une compétence dont la mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.



**Marylène MOUCHERON**  
Vice-Présidente en charge  
de l'enfance-jeunesse

**Anouk AVONS**  
Mission enfance - jeunesse  
anouk.avons@paysdiois.fr  
04 75 22 47 99



**Espace Social  
et Culturel  
de Die et du Diois**

Place de l'Evêché  
26 150 DIE

contact@escdd.fr  
04 75 22 20 45  
www.escdd.fr/website/

## 1. L'ESCDD en 2019

Cette première année de mise en œuvre du nouveau projet social a été riche de travail collaboratif. Les commissions thématiques de l'Espace social se sont organisées en commissions de travail associé (CTA) afin d'intégrer au mieux les habitants, les bénévoles et les partenaires.

### o Un «Diois Connecté»

Pour répondre aux habitants touchés de plus en plus par la disparition physique des services publics sur le territoire, l'Espace Social s'est mobilisé dans le cadre d'un partenariat local autour du numérique : « Diois Connecté ».

Après avoir été labellisé « Point Numérique CAF » en 2018, l'ESCDD a obtenu en 2019 la labellisation du département de la Drôme « Tiers lieu d'inclusion numérique » continuant ainsi son développement et sa professionnalisation dans le domaine de l'accompagnement via les outils numériques. Des permanences régulières sur la Vallée de quint et Luc-en-Diois complètent l'accueil à Die des habitants.

L'association a ainsi rejoint 3 autres acteurs du territoire déjà labellisés : LA-TELIER, l'Espace France Services (ex MSAP du Diois) et le TIS Vallée de la Roanne. Il est apparu rapidement qu'une coordination des actions des 4 acteurs devenait indispensable. Le Centre Social a donc déposé avec ses 3 autres partenaires un dossier « Tiers lieu d'inclusion numérique » commun qui permettra sur l'année 2020 de renforcer les actions de chacun, principalement les actions « hors les murs ».

### o La Convention Territoriale Globale (CTG)

Signée en 2018, la Convention Territoriale Globale est une feuille de route thématique pour le territoire qui reprend les objectifs communs de la CCD et de la CAF.

Accès aux droits, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Mobilité, Logement, Inclusion numérique... Dans tous ces domaines, l'ESCDD développe des actions. La CTG est donc une des feuilles de route importante pour le centre social venant renforcer son projet social.

### o L'animation du réseau Espace de Vie Sociale (EVS) et accompagnement des associations locales

Dans le cadre de la CTG, le Centre Social s'est vu confier par la CAF une mission d'animation du réseau des associations agréées par la CAF présentes sur le territoire : Accorderie du Diois, EVS Les Lucioles, EVS Valdequint. À cette liste, s'ajoute en 2020 l'association TIS de la Vallée de la Roanne qui a bénéficié durant toute l'année 2019 d'un accompagnement renforcé de la part de l'ESCDD afin de devenir l'EVS de la Vallée de la Roanne. Une enquête a été réalisée, des axes de travail dégagés afin de développer des projets sur la vallée en lien avec la mobilité, l'animation locale, la communication...



### o L'accompagnement des Collectivités locales

Dans le cadre de la mission d'animation territoriale confiée par la CCD, l'espace social a continué à accompagner les collectivités en début d'année en proposant des formations, des outils aux communes voir l'animation dans le cadre de la mise en œuvre du « Grand Débat » initié par le Président de la République. Ce travail a été poursuivi à la demande de certaines municipalités avec un appui à l'organisation de rencontres habitants-élus.

### o Le secteur enfance/petite enfance

Secteur fortement soutenu par la CCD, l'enfance/petite enfance est un secteur en plein développement pour l'Espace Social depuis maintenant 3 ans. Le nombre d'accueils est toujours aussi important sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et sur les 2 ALSH gérés par l'ESCDD (Die et la Motte-Chalancon).

Sur Die, une politique de développement liée à de nouvelles activités (camps thématiques plus nombreux), à une extension des jours d'ouverture (l'ALSH reste ouvert tout l'été depuis 2 ans), a fait que la fréquentation a augmenté pour atteindre les limites des locaux actuels.

Sur la Motte-Chalancon, le développement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) s'est confirmé en 2019 et ce sont 6 semaines d'accueils et d'activités qui ont été proposées sur le territoire pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et ouvert aux 3-6 ans depuis l'été 2019. La fréquentation est questionnée sur cette fin d'année 2019 car il faut un engagement minimal des familles du territoire pour pérenniser cet accueil dans le temps.

### o Le secteur Jeunesse

Du côté de l'Espace Jeunes, 2019 est une année de renouveau avec un renforcement de l'équipe. Avec 2 salariés à temps plein jusqu'en septembre les actions se sont poursuivies en direction des jeunes :

- à l'intérieur de la cité scolaire : les animateurs/éducateurs sont présents chacun plus de 200h/an. Ils développent des actions en lien avec la Solidarité Internationale, l'éducation à la sexualité,
- à l'extérieur : les projets accompagnés sont de plus en plus nombreux et liés à des demandes de collectifs constitués d'adolescents dont la plupart n'ont pas 18 ans.

Depuis septembre, une nouvelle salariée est venue renforcer l'équipe et développe depuis les vacances d'automne un Accueil de loisirs pour les 10-14 ans.

2019 a aussi été l'année de la création d'un festival jeune centré sur la mise en valeur des talents des jeunes et de leurs engagements. Des élus de la CCD ont pu prendre part aux échanges lors de cette journée.



## 2. Perspectives 2020

- Une recherche active de nouveaux locaux sur Die pour permettre un meilleur accueil des enfants de l'ALSH et une extension des âges accueillis (de 3 à 10 ans).
- Un renforcement de la présence des bénévoles au côté des salariés de l'Espace Social via le développement de commissions de travail après un essoufflement du bénévolat sur 2019.
- Un travail sur des indicateurs locaux permettant de mesurer l'impact social des actions mises en œuvre en 2019, mais qui demande à être poursuivi en 2020.
- Un travail spécifique en direction des publics jeunes « invisibles » étant sortis de tout dispositif d'accompagnement ou d'enseignement.
- Une extension des locaux de l'Espace Jeunes pour le développement du centre de loisirs 10-14 ans et pour permettre une réaffectation d'autres locaux de l'ESCDD et développer un accueil numérique plus important.



LE DÉPARTEMENT





# Santé

Un contrat local de santé a été signé le 21 janvier 2019, aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2010 entre la Communauté des communes et l'Agence Régionale de Santé (ARS) autour des objectifs en matière de santé dans le Pays Diois.



**Alain MATHERON**  
Président

## Sonia ROCHATTE

Animatrice du contrat Local  
de Santé (CLS)

sonia.rochatte@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44

Les EPCI sont habilités à signer un Contrat Local de Santé, dès lors que le périmètre géographique couvert apparaît pertinent au regard des enjeux de santé publique.



*Signature du Contrat Local de Santé le 21 janvier en sous-préfecture de Die*

Ce contrat couvre la période 2019-2023 et décline les objectifs nationaux et régionaux de santé dans une dimension adaptée aux besoins du Diois. Il a été rédigé sur la base d'un diagnostic territorial de santé, réalisé par l'Observatoire régional de la santé.

Le CLS vise à soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité, dans un objectif de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Il implique dix signataires : la Communauté des Communes du Diois, l'ARS, les centres hospitaliers de Die et Drôme-Vivarais spécialisé en psychiatrie, la Préfecture de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, l'Education nationale, la Caisse primaire d'Assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole.

Son suivi et son évaluation sont assurés par un Comité de pilotage et un Comité technique réunissant les institutions signataires du contrat. Sa mise en œuvre opérationnelle est coordonnée par un animateur du contrat local de santé, agent de la Communauté des communes du Diois dont les missions sont financées conjointement par la Communauté des Communes et l'ARS.

## 1. Faits marquants de l'année 2019

- 21 janvier 2019 : signature du contrat local de santé, dont les objectifs se déclinent en 3 axes (et 13 fiches-actions) :

- ➔ Axe 1 : De la prévention à l'offre de soins
- ➔ Axe 2 : Les parcours de santé
- ➔ Axe 3 : Santé environnementale

- **1<sup>er</sup> juillet 2019** : prise de fonctions de l'animatrice du contrat local de santé et prise de contact avec près de 40 acteurs et partenaires pour présenter les objectifs du CLS et la démarche d'animation qui l'accompagne
- **4 juillet 2019** : réunion du Conseil communautaire, en présence du Préfet, de la direction du centre hospitalier et de la direction de l'ARS. Le public est au rendez-vous avec 175 citoyens au côté des 50 élus présents.



*Conseil Communautaire du 4 Juillet spécial Santé à la salle polyvalente de Die*

- **10 octobre 2019** : organisation du Comité de pilotage de lancement du CLS en présence des membres représentants des signataires du contrat et définition des priorités de travail autour du CLS.

## 2. Perspectives 2020

- **Poursuite des travaux relatifs aux 4 priorités identifiées en Comité de pilotage :**
  - ➔ Accès aux soins / offre de soins de premier recours : poursuite des échanges en lien avec le CH de Die et les professionnels libéraux du Diois
  - ➔ Santé des femmes : communication sur les dispositifs existants en matière de grossesse et périnatalité, et mise en place d'un groupe de travail sur la thématique
  - ➔ Santé mentale : organisation d'un temps d'échange entre les acteurs de premier recours et la psychiatre de secteur (adulte et enfant)
  - ➔ Santé-précarité : constitution d'un groupe de travail sur la thématique et identification de thématiques de travail commune pour 2020
- **Autres perspectives pour 2020 :**
  - ➔ Co-organisation avec les partenaires du territoire d'actions de prévention à destination des professionnels et du public sur des thèmes divers : dépistage des infections sexuellement transmissibles, participation aux campagnes de dépistage organisé des cancers, construction d'actions relatives à la prévention des conduites addictives,...
  - ➔ Mise en place d'actions de prévention en matière de santé bucco-dentaires à destination des enfants
  - ➔ Organisation de temps de sensibilisation autour de la maladie de Lyme et de l'ambrosie
  - ➔ Structuration d'un réseau de partenaires autour de thématiques spécifiques au handicap

# Développement économique

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets diois, en animant des dynamiques de revitalisation et en mobilisant des aides financières.



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
du Développement  
Économique

**Jessie MORFIN**  
Chargée de mission  
économique  
jessie.morfin@paysdiois.fr  
04 75 58 17 44

## 1. Accueil des porteurs de projets : des permanences hebdomadaires

Un service d'accueil et d'appui aux porteurs de projets économiques est proposé par la communauté des communes. Assuré jusqu'en avril 2019, par un prestataire extérieur, ce service a été internalisé et développé en mai 2019.

- **130 porteurs** ont été reçus cette année pour des demandes d'ordre administrative, technique, financière, immobilière.
- **20% ont créé ou repris une activité, 5% se sont développés. Ces projets représentent 64 emplois créés ou maintenus sur le Diois. La moitié est toujours suivie pour le montage d'un projet.**

Les initiatives sont variées. Des activités continuent de fleurir dans le tourisme (restauration, hébergement, loisirs), le commerce et le service, le bâtiment et les travaux publics, mais de nouveaux secteurs se développent tels que le bien être, la santé, la transformation alimentaire, l'insertion sociale. 60% des personnes reçues proviennent de l'ancien canton de Die, 13% de celui de Châtillon-en-Diois et 7% de Luc-en-Diois.

## 2. Vie économique des centres bourgs

Les acteurs des centres bourgs, principalement de Die et Châtillon ont été rencontrés. Pour faciliter la recherche et suivre la vacance commerciale, un outil cartographique et une base de données des locaux disponibles sont en construction.

Depuis mai 2019, 6 départs et 9 installations sont recensés en centre-ville de Die (Rue Camille Buffardel, Emile Laurens, Armellerie, place de la république, place du marché, rue du viaduc).

## 3. Des partenaires pour accompagner et financer

La CCD travaille avec plusieurs partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur les territoires : principalement avec le réseau Initiative Vallée de la Drome Diois (IVDD), qui propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post-crédation. L'Association pour le Développement des Initiatives Economiques de la Drôme (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés à chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique).

- **13 entreprises** ont été financées par IVDD pour un montant de prêt d'honneur de **116 500€**. Le montant des prêts bancaires s'élevant, lui, à **444 675€**. Sur l'ensemble des porteurs de projet accueillis par IVDD seulement un refus a été prononcé et deux personnes ont abandonné.
- **8 personnes** ont été suivies par l'ADIE dont 5 ont été financées. Ce sont environ **20 000€** qui ont été octroyés aux entreprises dioises.



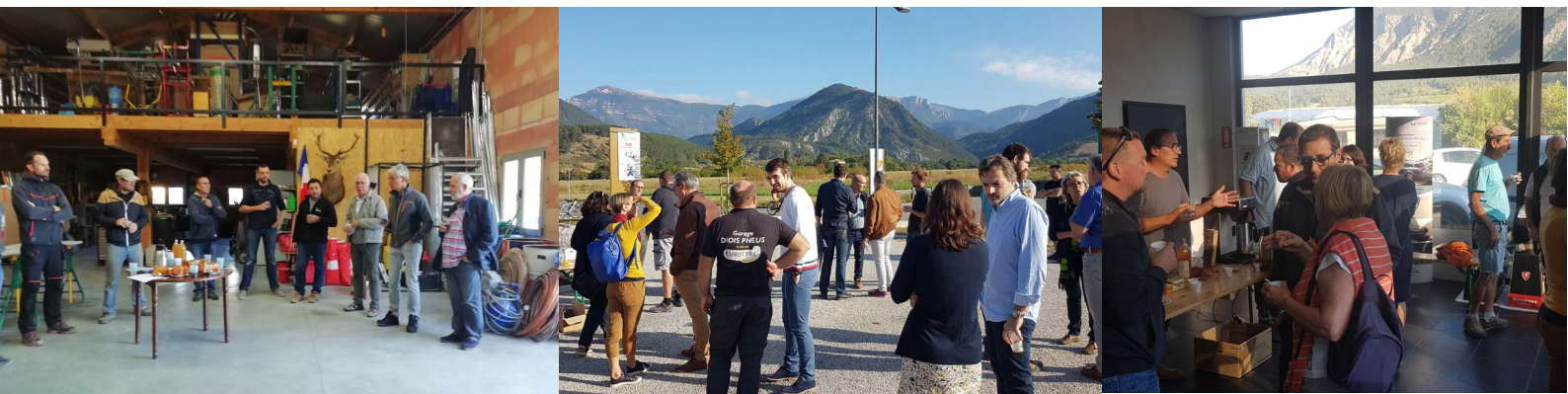
D'autres liens sont tissés avec :

- Le réseau Initiative 26/07 qui propose des garanties bancaires, des aides aux financements, un appui technique, principalement pour des projets d'Economie Sociale et Solidaire.
- Le réseau Entreprendre de la Drôme qui intervient plutôt en appui au PME,
- Le Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) de Die qui propose un soutien financier et technique à des sociétés locales.



#### 4. Des temps collectifs

- **3 rencontres en zones d'activités**, ont rassemblé 48 personnes différentes parmi elles des entreprises, des élus, des techniciens.
- **1 information collective** pour découvrir le statut d'entrepreneur salarié a été organisée par la CCD, le Groupement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP) et la coopérative d'activité et d'emploi SOLSTICE. Elle a regroupé 10 porteurs de projet, et des professionnels de l'accompagnement.



#### 5. Perspectives 2020

##### ➔ Accueil et accompagnement des projets

- Communiquer davantage sur les permanences notamment auprès des communes les plus éloignées.
- Proposer des ateliers collectifs et informations collectives aux porteurs de projet sur les statuts juridiques (microentreprise, entrepreneur salarié, société coopérative), le statut social des indépendants, et la mobilité.
- Maintenir et renforcer l'action des partenaires sur notre territoire. Permettre à des porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement par l'incubateur RONALPIA. Un incubateur est un lieu permettant à des porteurs de projet de monter et tester leur projet en bénéficiant d'un accompagnement long sur des temps collectifs et individuels. Ils profitent ainsi d'un réseau d'entreprises déjà installées.
- Maintenir et renforcer le réseau des entreprises dioises en organisant des rencontres et en permettant les échanges d'expérience.

##### ➔ Vie et dynamisme économique des centres bourgs

- Mise en œuvre d'un outil de veille de la vacance commerciale des centres-bourgs. Tester sur Die, il est à démultiplier sur les autres communes.
- Mise en place d'un dispositif d'embellissement des vitrines des centres bourgs. A tester avec l'exposition des portraits de porteurs de projets LEADER.
- Mise en relation et accompagnement des porteurs de projet avec la foncière Villages Vivants pour l'installation d'une activité associative en centre-ville de Die.

# Programmes de développement

La Communauté des Communes du Diois a compétence pour se porter candidate, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
du Développement  
Économique

**Estelle JABRIN**  
Coordonnatrice

estelle.jabrin@paysdiois.fr  
04 75 22 29 48

**Pauline SAHUC**  
Gestionnaire

gestion@paysdiois.fr  
04 75 22 29 43

## 1. Programme LEADER 2014-2020 « Faire croître l'emploi local en favorisant les activités économiques sur le Diois »

- o Etat d'avancement du programme

Pour 2019 : **11 projets auditionnés** et **9 projets sélectionnés/programmés**

L'équipe s'est concentrée sur la mise en paiement des dossiers : 8 dossiers payés pour un montant de 258 767 € d'aide LEADER.

Depuis le début du programme, sur les 40 projets auditionnés :

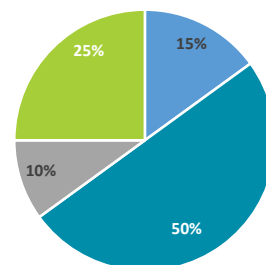
- 8 projets concernent l'accueil d'activités économiques et de nouveaux actifs,
- 1 projet concerne les pratiques respectueuses de l'environnement et le développement d'activités,
- 14 projets concernent le développement du tourisme hors saison et retombées locales,
- 10 projets concernent l'économie de proximité et l'entrepreneuriat.

- o Résultats financiers

Une enveloppe complémentaire a été obtenue en 2019, le montant total de l'enveloppe est désormais de 1 751 136 €.

■ Payée ■ Attribuée ■ Sollicitée ■ Restante

**75 % de l'enveloppe globale (1,75 million) ont été attribués**



- o Instances du programme

**Un comité impliqué et dynamique constitué de 52 membres (26 sièges titulaires -12 publics et 14 privés- et 26 suppléants) :**

Le Comité en charge du suivi et du pilotage du programme LEADER 2014-2020 se réunit et travaille depuis 3 ans,

**4 Comité LEADER en 2019 dont deux sur les lieux des projets soutenus :**

- EPI Vallée de Quint opérations « Jardins nourriciers »,
- GAEC des trois vallées à Chamaloc : opération musée/magasin autour de la production de lavande.

- o Accompagnement de 40 porteurs de projets en émergence :

**15 associations** accompagnées, malgré le montage complexe des dossiers, les délais conséquents d'instruction et de paiement, les associations sont les porteurs de projet les plus nombreux à déposer des dossiers.



**13 entreprises privées** (individuelle, SARL SCIC SCI SAS GAEC...) accompagnées : le nombre d'entreprises privées augmente. Elles sont concernées et ont eu l'information des deux appels à candidature concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise et l'aide aux espaces de ventes qui ont des cofinancements fléchés du Département, de la CCD et de la Région.

o La Coopération se concrétise :

Démarrage d'une coopération entre le GAL Diois portage par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays Diois et le GAL du gapençais portage par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy sur la thématique tourisme/culture : *Conception d'un produit touristique à bord d'un train.*

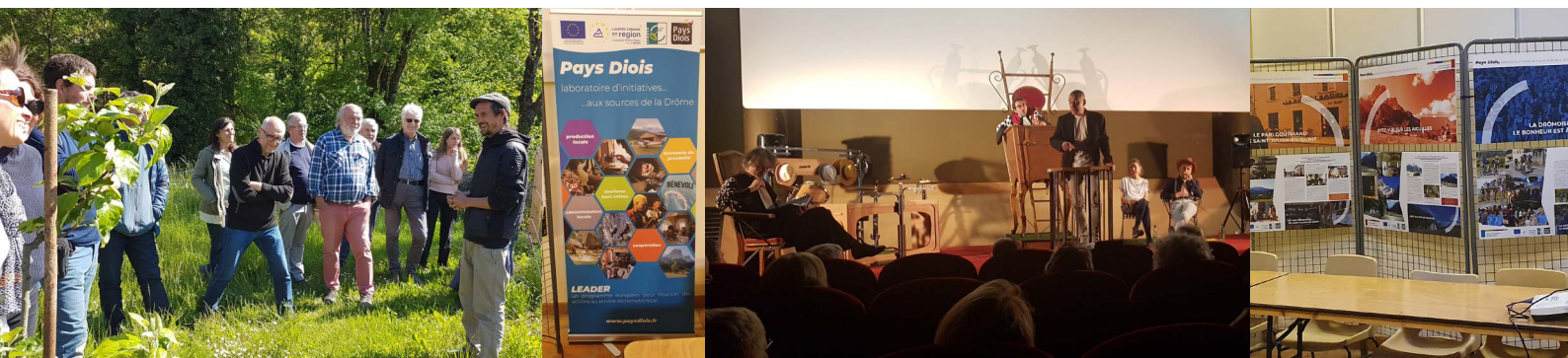
À travers ce projet de coopération, l'objectif partagé de ces deux territoires est de développer le produit « Train Touristique » afin de :

- renforcer leur attractivité touristique et d'accueil,
- valoriser leurs potentiels touristiques (patrimoines culturels et naturels, produits du terroir),
- valoriser les lignes ferroviaires existantes (circulation sur les lignes locales).

o Communication :

L'objectif est de personnaliser et concrétiser le programme LEADER Diois par des témoignages et offrir une vitrine aux porteurs de projets, cette année a vu :

- La réalisation de deux vidéos sur les thématiques suivantes :
  - ✓ L'accueil touristique hors saison
  - ✓ Les circuits courts
- Le lancement de la première partie de l'exposition Pays Diois - Laboratoire d'initiatives aux sources de la Drôme (visible à la CCD mais pourra être itinérante) avec les 15 premiers portraits d'acteurs.
- La représentation théâtrale de l'Europe à la barre par la compagnie Têtes de l'art en partenariat avec la Maison de l'Europe Drôme/Ardèche au cinéma Le Pestel de Die.



o Perspectives 2020 :

- Formation des nouveaux élus intercommunaux qui siégeront au comité LEADER,
- Poursuite active des démarches de paiement pour les projets terminés,
- Préparation de l'évaluation du programme pour la réaliser en 2021.





## 2. Contrat de Ruralité avec l'Etat 2017-2020 : 1,577 millions d'euros pour 3 années de programmation

Le Contrat de ruralité a été signé par la Communauté des communes du Diois avec l'Etat le 27 avril 2017. Il accompagne la mise en œuvre des investissements en lien au projet de territoire du Diois.

Il décline des objectifs et un plan d'actions portées en maîtrise d'ouvrage par la Communauté des communes et/ou les communes du Diois sur six thématiques prioritaires :

- ✓ Accès aux services et aux soins
- ✓ Attractivité du territoire
- ✓ Transition écologique
- ✓ Revitalisation des bourgs-centres
- ✓ Mobilités
- ✓ Cohésion sociale

En quelques chiffres :

- 12 dossiers ont été programmés depuis 2017 (6 en 2017, 2 en 2018 et 4 en 2019) pour un total de 1 577 418€ de crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et un volume total de travaux de 6 814 330€.
- En 2019 : 477 792€ de crédits programmés pour 4 dossiers :
  - ➔ Une action de mise en valeur (éclairage et mobilier) de la rue commerçante Camille Buffardel portée par la commune de Die (coût total : 80 000€HT et 24 000€ de crédits DSIL)
  - ➔ La création d'un réseau de chauffage bois et solaire sur le centre du Martouret portée par la CCD (coût total : 420 000€HT et 126 000€ de crédits DSIL)
  - ➔ La réhabilitation du bâtiment social et culturel « Les Aiguilles » portée par la commune de Lus la Croix Haute (coût total : 491 660€HT et 147 498€ de crédits DSIL)
  - ➔ L'aménagement de la traversée de Pont de Quart portée par la commune de Solaure-en-Diois (coût total : 934 388€HT et 180 294€ de crédits DSIL)

Pour 2020, 7 dossiers sont présentés en programmation pour un total prévisionnel de demande de 844 787€ de crédits DSIL. Ils concernent des projets portés par les communes de Beaurières et la CCD.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

## 3. Le Contrat Ambition Région : 599 000 € pour soutenir l'investissement public local

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, chef de file en matière d'aménagement du territoire, souhaite exercer cette compétence à travers un lien direct avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour soutenir l'investissement public local.

La Région Auvergne Rhône Alpes a validé 599 000 € pour le contrat Ambition région pour le Diois sur 3 ans **424 950 €** qui concernent des projets réalisés de la Communauté des Communes du Diois (rénovation du bâtiment : siège de la CCD,...) et des communes (aménagement centre bourg, logements communaux...).

**174 050 €** concernent un avenant signé en 2019 avec 3 nouvelles opérations programmées :

**Communauté des Communes du Diois :**

- ➔ Pôle enfance : aménagement global d'un bâtiment mené par Drôme Aménagement Habitat dans le centre de Die,
- ➔ Rénovation mise aux normes / Via Ferrata du Diois: « Pas de l'échelle » Chalancon, « Col du rousset » Chamaloc, « La Berche » Lus-La-Croix-Haute,

**Commune de Die :**

- ➔ Rénovation musée de Die et du Diois réfection toiture et renforcement de la charpente



## 4. Territoire d'Innovation - projet BIOVALLEE :

En quelques chiffres :

- 5,7 M€ de subvention prévisionnelle de subventions pour des projets déjà ciblés
- 12,8 M€ de Potentiel d'investissement par l'État (PIA) dans les entreprises des 3 intercommunalités
- En tout, 53 M€ d'investissement portés par les acteurs publics ou privés du territoire de La Biovallée.

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/09/dossier\\_de\\_presse\\_territoires\\_dinnovation\\_-\\_13.09.2019.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/09/dossier_de_presse_territoires_dinnovation_-_13.09.2019.pdf)

### L'AMBITION

Les trois intercommunalités (Communautés des Communes du Diois, Crestois-Pays de Saillans et Val de Drôme) proposent de faire de leur territoire un laboratoire d'expérimentation des solutions de transition en milieu rural.

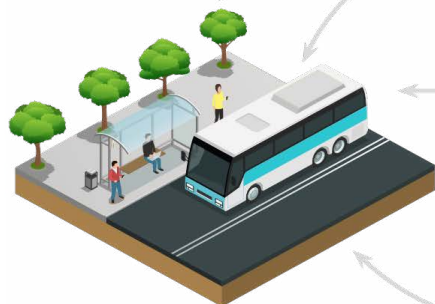
### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

#### ETAPE et GOUVERNANCE

##### MOBILITÉ CONNECTÉE ET DÉCARBONÉE

Réduire les flux de mobilité des personnes, marchandises et déchets et tendre vers une mobilité décarbonée

- › Réduire de 30 % les déplacements en voiture individuelle
- › Réduire de 30 % les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport
- › Réduire de 30 % le tonnage de déchets



##### PÔLE D'INNOVATION RURALE ET DE FORMATION

Consolider la place de territoire de référence sur la transition en milieu rural

- › Donner accès aux ressources sur l'écologie et la transition
- › Accueillir 8 projets de recherche ou de R&D
- › Développer une offre de formations autour de 5 nouveaux métiers
- › Intégrer des indicateurs socio-environnementaux dans la gouvernance



##### AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Atteindre une autonomie en énergie durable locale

- › Réduire de 50 % la consommation d'énergie
- › Passer de 178 à 790 GWh produits localement
- › Relocaliser à 50% les retombées financières liées à l'énergie



##### AGROÉCOLOGIE ET BIOÉCONOMIE

Préserver les ressources naturelles du territoire et les valoriser économiquement

- › Maîtrise de la quantité et de la qualité de l'eau
- › Protection de la biodiversité
- › Réduction de moitié des intrants chimiques
- › 80 % des exploitations en agroécologie
- › 80 % de bio et local en restauration collective
- › +20 % des emplois dans l'agriculture (notamment PPAM)



- ➔ Avril 2019 : Dépôt de la candidature,
- ➔ Septembre 2019 : annonce des 24 lauréats dont le projet BIOVALLEE,
- ➔ Octobre 2019 : mise en place d'un comité de pilotage du projet avec les 3 intercommunalités et l'association Biovallée qui assume le portage du programme.

### CONTRIBUTION des INTERCOMMUNALITÉS

Chaque intercommunalité met à disposition de l'équipe projet BIOVALLEE du temps agent pour l'animation, le pilotage du programme. Pour la CCD, ce sont 0,2 ETP dégagés.

La CCD anime également l'axe thématique «Mettre en place un système d'économie circulaire pour récupérer et transformer les déchets ».

En application du Code du Tourisme, la Communauté des Communes du Diois a compétence en matière :

- de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristique (ex. Via ferrata) ;
- de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Cette dernière compétence est déléguée en totalité à l'EPIC Office Tourisme via une convention d'objectif et de moyen pluriannuel.



**Daniel FERNANDEZ**

Vice-Président en charge  
du Tourisme

**Marie-Laure VALLA**

Tourisme

marie-laure.valla@paysdiois.fr  
04 75 22 29 41

## Office du Tourisme du Pays Diois

**Nathalie GAYRAUD**

Directrice  
Rue des Jardins  
26150 Die  
04 75 22 03 03

contact@diois-tourisme.com  
[diois-tourisme.com](http://diois-tourisme.com)



## 1. L'Office de Tourisme (OT) du Pays Diois

- o Missions et conventionnement avec la CCD :

Depuis 2017, l'Office de Tourisme du Pays Diois est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et commercial). Il est piloté par un Comité de Direction (CODIR) composé d'élus du conseil communautaire et de socio-professionnels du tourisme. Les missions principales de l'OT sont :

- l'organisation de l'accueil et de l'information,
- la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local,
- la promotion touristique de la destination sur différents canaux de diffusion (édition de guides et brochures, internet, réseaux sociaux, gestion « e-reputation », salons, éductours, accueil presse).

La CCD lui a également confié la commercialisation touristique du territoire (vente de séjours packagés, produits locaux...).

- o Chiffres clés et éléments marquants de 2019

- Budget de 485 863 € dont 221 000 € de subvention CDD et d'environ **178 000 €** de taxe de séjour,
- 5 Bureaux d'Information Touristique (BIT) : Châtillon-en-Diois, Die, La Motte-Chalancon, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Saint-Nazaire-le-Désert. Des accueils hors les murs lors de manifestations,
- 9 salariés permanents et 6 saisonniers,
- Refonte complète des éditions de promotion du territoire,
- Mise en ligne du nouveau site internet,
- 51 353 visiteurs ont franchi les portes d'un BIT.

Parallèlement, la CCD a confié à l'OT une mission de conception d'un produit touristique autour du train touristique « Le Veyn'art ». Ce projet est un projet conduit avec la communauté de communes du Buëch Dévoluy dans le cadre de la coopération LEADER.

## 2. Inspiration Vercors

Inspiration Vercors découle d'un collectif composé des différentes collectivités présentes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV). Ces collectivités ont fait le choix de se fédérer afin de créer une marque de Destination et de mobiliser tous les acteurs autour d'une bannière et d'un projet commun.

Cette démarche est portée par le PNRV. L'objectif est de développer la notoriété de la destination et de dynamiser l'image du Vercors.

## 3. Les routes remarquables du Vercors

En 2018, le Conseil Départemental a lancé une étude sur la mise en valeur des routes remarquables du Vercors. La finalité de cette étude étant le développement économique du Vercors.



Les collectivités concernées ont été associées au projet. Ce projet porte sur la mise en valeur d'environ 15 itinéraires routiers. Pour le Diois, le col de Rousset, le col de Menée, les gorges des Gâts et le vallon de la Jarjatte sont couverts par cette étude.

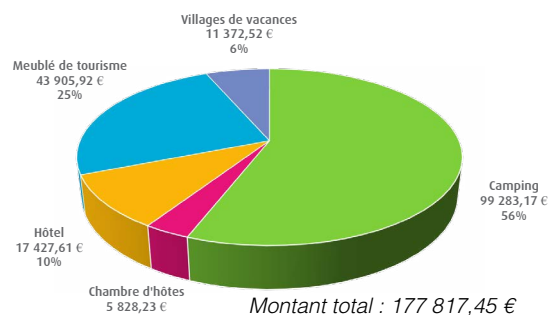
Courant 2019, la CCD a participé à plusieurs comités de pilotage ou technique. Pour 2020, l'aménagement d'un premier site est prévu au col de Menée.

#### 4. La Taxe de séjour

[La plate-forme de télédéclaration](#) « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017. En 2019, les meublés non classés ont vu l'instauration du tarif proportionnel. La collecte est devenue obligatoire pour les plateformes de réservation (AIRBnB, Booking,...).

**177 817,45€** ont été collectés correspondant à environ 450 000 nuitées.

Montants Taxe de séjour par natures d'hébergements



#### 5. Les via ferrata

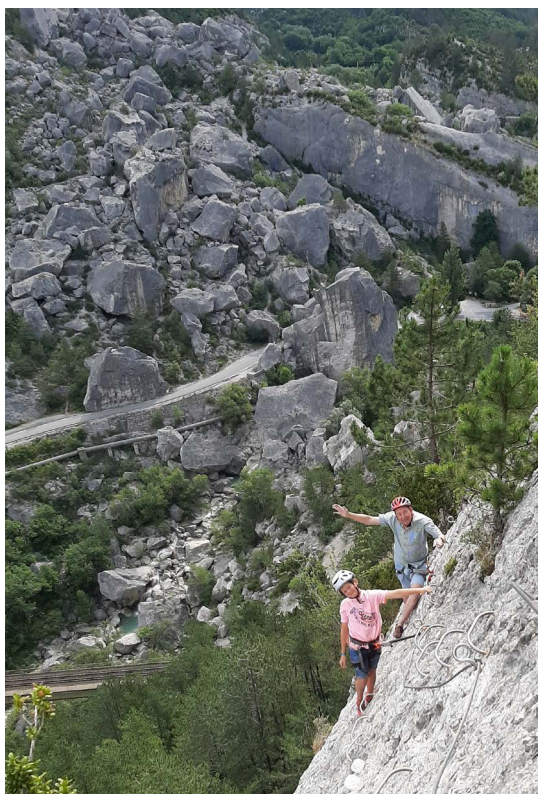
Les équipements de via ferrata ont été aménagés par la CCD en 2004 et 2005. Ils sont surveillés en collaboration avec les professionnels accompagnateurs ou loueurs. Ils font l'objet de contrôle tous les 2 ans et d'entretien régulier.

Ces 4 via ferrata font l'objet d'une inscription en PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature), Le Claps a été inscrit en 2018, Chironne en 2019, les deux dernières en 2020.

En 2018, un diagnostic d'évaluation des risques et de sécurisation a été conduit. En 2019, le travail a été axé sur la recherche de financement et la rédaction du marché public en lien avec le Cabinet SETE, pour pouvoir effectuer les travaux de sécurisation à partir de 2020.

Les 4 sites sont équipés de compteurs de passage pour permettre de mesurer la fréquentation et le cas échéant prendre des mesures de protection ou de compensation de son impact. L'observation consolidée de ces dernières années permet de déterminer la fréquentation annuelle moyenne pour chaque site :

- Chironne (Chamaloc) : 4700 passages par an ; jusqu'à plus de 200 passages jour sur les gros weekends de mai et en août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 36,
- Le Claps (Luc-en-Diois) : 3800 passages par an ; jusqu'à plus de 100 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 35,
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute) : 1840 passages par an ; jusqu'à plus de 50 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 17,
- Le Pas de l'Echelle (Chalancon) : 1190 passages par an ; jusqu'à 80 passages jour l'été en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 14.



# Agriculture - Forêt

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 2 programmes de développement :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : programme régional en faveur du pastoralisme 2015-2020.
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat lancé en 2015 et jusqu'en 2020.



**Jean-Pierre ROUIT**  
Vice-Président en charge  
de l'Agriculture

**Marie-Laure VALLA**  
Mission Agriculture

marie-laure.valla@paysdiois.fr  
04 75 22 29 41



## 1. PPT

En 2019, la CCD poursuit l'animation de programmes de développement agricole, forestier et agro-environnemental :

- o Bilan PPT : 4 axes d'action
  1. *maintenir les espaces pastoraux*
  2. *conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire*
  3. *préserver la biodiversité et le paysage diois*
  4. *réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire*

Fin 2018, 75 % de l'enveloppe avaient été consommés. Une demande de rallonge financière a été déposée auprès de la Région AURA. Cette demande a été accordée permettant d'obtenir 39 090 € de financement région supplémentaire. Ce qui porte l'enveloppe région pour le PPT Diois à 294 090 €.

**9 dossiers** dont 8 pour des aménagements pastoraux (clôture, amélioration abreuvement, ...) ont été présentés pour un montant de **136 308 €** de dépenses et **95 415 €** de subventions (Région, Europe et Département).

A la fin de l'année 2019, le taux de consommation de l'enveloppe est de 77 % sur l'ensemble des axes et de 76 % sur l'axe aménagements pastoraux.

- o Perspectives 2020 :

Le PPT actuel se termine fin juin 2020. La commission agricole a donc proposé de travailler dès 2020 sur la construction du prochain PPT pour qu'il soit opérationnel.

## 2. PAEC

Le PAEC (2014/2020) rassemble l'ensemble des MAEC (Mesures Agro Environnementales) mobilisables par les agriculteurs individuels ou par des groupements pastoraux sur des zones du territoire Diois répondant à des enjeux pastoraux, de biodiversité et de préservation de la qualité de l'eau.

2019 marque la poursuite de la coordination des partenaires qui accompagnent les agriculteurs engagés dans la démarche :

- Rédaction des diagnostics annuels de culture pour les viticulteurs : par le syndicat de la Clairette,
- Tournées de fin d'estive, accompagnements à la déclaration PAC : par l'ADEM.

- o Concours prairies fleuries :

Au sein du PAEC Diois, plusieurs mesures contractualisables sont en lien avec la richesse floristique et le maintien de la biodiversité : retard de fauche, absence de fertilisation et maintien de la richesse floristique.

En lien avec cette thématique, la CCD et le PNRV ont organisé le concours local des pratiques agroécologiques, sur les communes de Lus-la-Croix-Haute, Glandage, Boulc et Châtillon-en-Diois.



Ce concours, plus simplement appelé « concours prairies fleuries », sélectionne les candidats locaux qui participeront au concours national lors du prochain salon de l'agriculture. Il a pour objectif de valoriser les pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité, de faire reconnaître l'importance des pratiques d'élevage dans les territoires.



7 agriculteurs pour 12 parcelles, sur deux catégories (prairies fauchées et prairies pâturées), ont participé à ce concours.

Un jury, composé de technicien de la chambre, de chercheur en botanique, de technicien du PNRV, entre autres, est venu évaluer ces parcelles pendant deux jours.

Le passage de ce jury a donné l'opportunité aux agriculteurs de bénéficier d'un regard différent d'experts sur les parcelles et de pouvoir échanger avec eux.

A l'issue de cette évaluation, le jury a désigné 1 lauréat pour chaque catégorie :

- **Patrick BEAUME** de Lus-la-Croix-Haute pour la catégorie fauchée
- **Mayeul GERY** de Glandage, pour la catégorie pâturée.

La remise des prix a eu lieu à Boulc, le 1<sup>er</sup> octobre lors d'une conférence à destination de l'ensemble des éleveurs du Diois sur le thème : le lien entre l'agriculture et la biodiversité.



o Perspectives 2020 :

Reconduction du concours sur le territoire de la vallée de Quint



# Abattoir

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.



**Claude GUILLAUME**  
Vice-président en charge  
de l'abattoir

**Anouk AVONS**  
Mission Abattoir

anouk.avons@paysdiois.fr  
04 75 22 47 99

**Emmanuel MARTINOT**  
en charge de la pesée  
fiscale

**SARL**  
**Abattoir du Diois**  
avenue de la clairette  
26 150 DIE  
abattoirdiois@gmail.com

## 1. Activités 2019

- Renouvellement de la délégation de service public (contrat de concession passé entre la CCD et un gestionnaire pour l'abattoir). Un seul candidat à répondu à l'appel à candidature : la SARL Abattoir du Diois. Par rapport au contrat précédent :

- augmentation du taux de redevance lié à l'investissement des travaux d'extension de la chambre froide,
- durée de la concession passée de 7 à 10 ans (pour limiter les procédures administratives et pour coller à la durée des emprunts).

### ○ Fonctionnement

- 498 tonnes abattues (évolution 2018-2019 = +10%). Le tonnage poursuit son augmentation.

- 59 tonnes découpées (évolution 2018-2019 = -20%). Le tonnage découpe baisse du fait de l'apparition d'autres ateliers de découpe/transformation de proximité et du départ d'un prestataire.

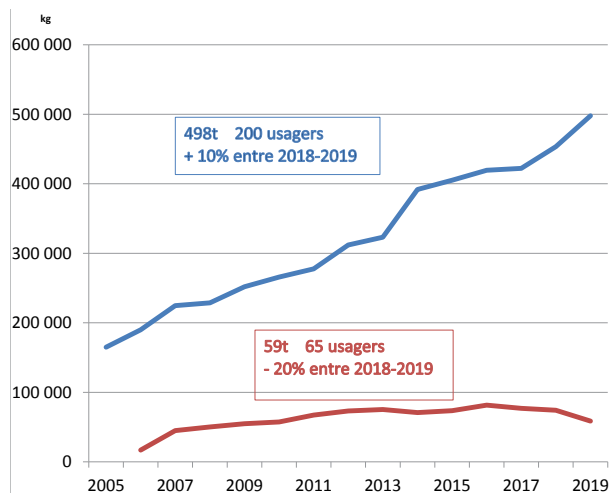
- Montant de la redevance apportée par la SARL

à la CCD en 2019 = 63 070€ (+4,9% par rapport à 2018)

- Le 22/03/2019, l'abattoir a bénéficié d'un arrêté d'autorisation au titre des installations classées.

### ○ Investissement :

Etude pour le projet d'extension de la chambre froide : augmentation de 50% de la capacité de la chambre froide et amélioration des quais de chargement des carcasses avec une subvention de l'Etat (DETR), LEADER et Région AURA.



## 2. Perspectives en actions pour l'année 2020

- Démarrage phase 2 de travaux : extension de la chambre froide et amélioration du quai de chargement avec demande de subventions complémentaires (Leader-Région-département),
- Recherche par la SARL de bouchers pour faire la découpe.



# Gestion des déchets

La compétence déchets de la Communauté des Communes du Diois comprend la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères.

## 1. Fonctionnement général

Le service est assuré quasi exclusivement en régie. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, la collecte du verre a été internalisée afin de limiter les coûts et les distances parcourues. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les redevances et recettes du service.

## 2. L'équipe

Service : 14 agents dont pour 13,2 ETP :

- coordination (4 agents)
- collectes + transfert (6 agents)
- aires de tri (4 agents dont 2 communaux)

## 3. Jetons moins et trions plus !

Le budget déchets représente plus d'un tiers des dépenses de la CCD. Son équilibre et sa maîtrise passent par la baisse des tonnages produits et par le tri qui réduit le coût des déchets et permet leur recyclage.

En 2019, la commission déchets s'est réunie 6 fois avec pour objectifs de :

- Poursuivre la maîtrise du coût du service par la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés.
- Activer deux gros gisements d'économies : les fermentescibles contenus dans les ordures ménagères et les végétaux et la baisse des gros volumes de déchets professionnels,
- Définir et suivre les programmes d'aménagement des aires de tri.

## 4. Les évolutions du service en 2019

### Personnel

- La création d'un poste d'agent de maîtrise a permis à un agent d'évoluer vers un poste d'adjoint au responsable d'exploitation.
- L'équipe a été renforcée d'une animatrice prévention des déchets.

### Points de collecte et équipements

- Poursuite de l'optimisation des tournées de collecte sélective et internalisation de la collecte du verre → **baisse des kilomètres parcourus**,
- Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères en remplacement de celui loué → **baisse des coûts**,
- Achat de système de bâchage sécurisé (système High Tower) pour les camions → **baisse des risques d'accidents du travail**,
- Cession du broyeur à végétaux,



**Jean-Pierre ROUIT**  
Vice-président en charge  
des Déchets

**Philippe MEJEAN**  
Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44

**Rémi AUBERT**  
Responsable  
d'exploitation

remi.aubert@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44





- Candidature retenue à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri en parallèle à celle du SYTRAD pour la modernisation du centre de tri. Signature d'un contrat d'objectifs avec CITEO pour garantir performances de tri et niveau de soutien,
- Campagne de lavage des conteneurs semi-enterrés.

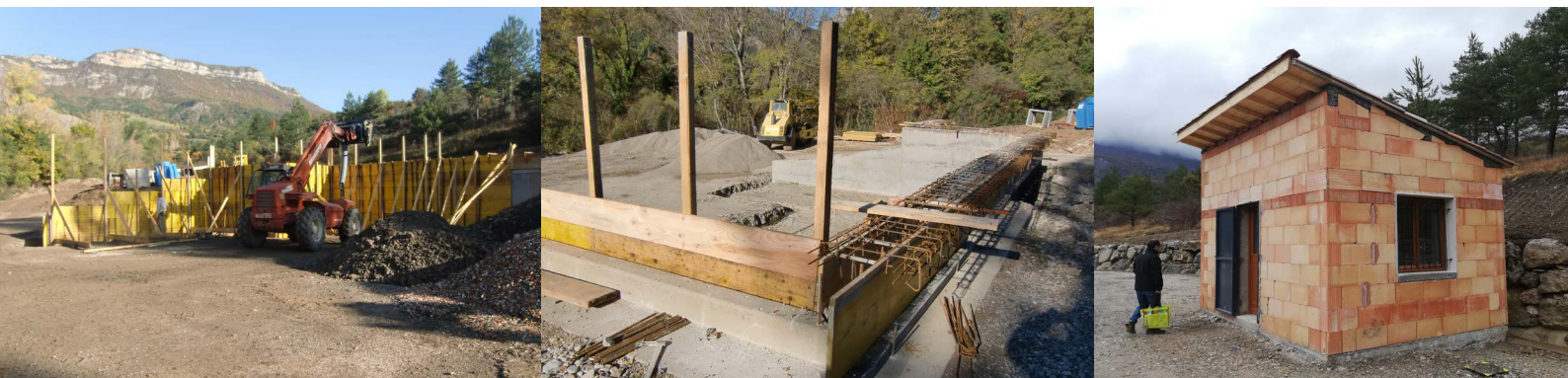


*Aire de tri de Luc-en-Diois*

### Aires de tri et de réemploi (ex-déchetteries)

L'année 2019 a marqué la première étape de réalisation du plan de modernisation du parc de déchetteries. L'objectif est d'augmenter l'offre de tri afin de limiter les dépôts dans la benne d'encombrants. La création de locaux «ressourcerie» permet le réemploi d'objets et de matériaux.

- L'aire de tri et de réemploi de Luc-en-Diois a ouvert mi-octobre après 8 mois de travaux avec 14 bennes de tri au lieu de 5,
- Les travaux de l'aire de la Motte-Chalancon débutés en septembre s'achèveront en avril 2020. Une déchetterie temporaire a été mise en place,
- Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté pour la modernisation de la déchetterie de Die en lien à la construction d'un centre technique intercommunal, d'une aire de stockage, de transfert et de transit des déchets et une aire de détournement pour la ressourcerie. L'étude a conduit à décider que la ressourcerie de Die sera construite par des associations avec baux emphytéotiques à construction sur le terrain acquis en 2018,
- Collecte mensuelle de l'amiante débuté en déchetterie de Die le 7 Juin 2019,
- Le caisson sécurisé installé en aire de tri de Die a permis de réduire considérablement les vols de déchets électroniques.



*Aire de tri de la Motte-Chalancon*

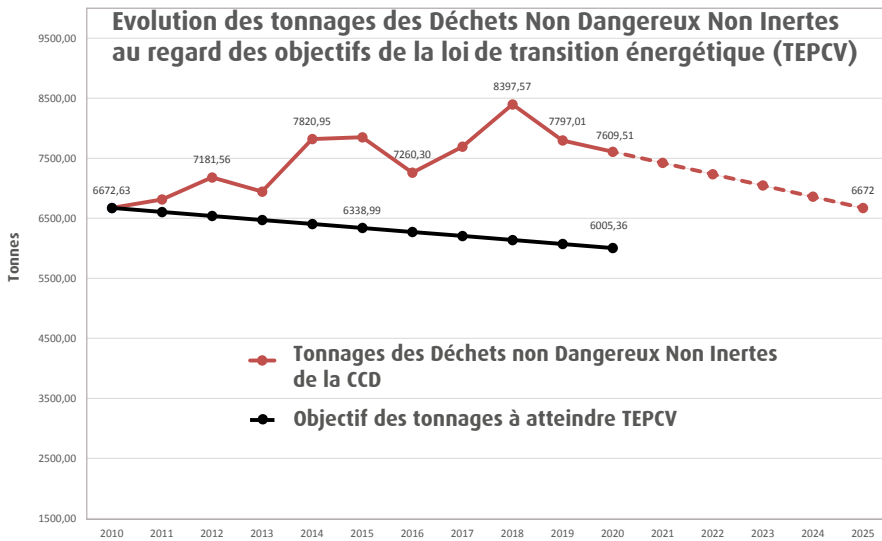
### Documents de références et prévention des déchets

- Etablissement d'un règlement de collecte (ouvrage de référence du service),
- Pour réduire les déchets produits, la collectivité a élaboré et adapté un [Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés](#) (PLPDMA) avec le SYTRAD.



## Résultats de collecte

Même si le volume de déchets a progressé de près de 20% depuis 8 ans, leur taux de valorisation a doublé et les quantités enfouies ont été divisées par deux, au-delà des objectifs de la loi de transition énergétique.

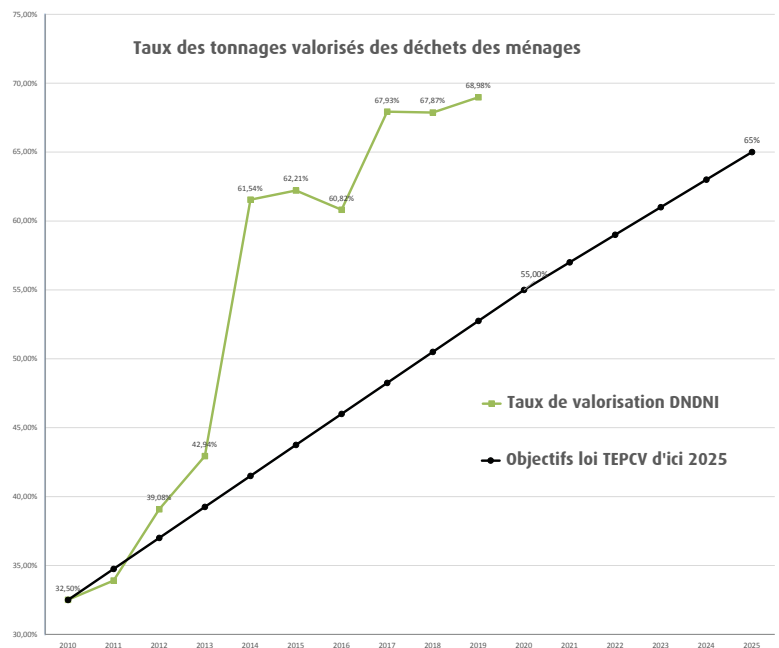


**La loi de transition énergétique (TEPCV) demande une baisse de 10% des Déchets Non Inertes Non Dangereux entre 2010 et 2020 (DNDNI). Objectif loin d'être atteint car ils ont augmenté de 16%, portés par la hausse des apports de végétaux, d'encombrants et de bois. L'objectif est de revenir au niveau 2010 entre 2020 et 2025.**

**Objectif non atteint**

**La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) demande de porter à 55% en 2020 et à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.**

**Objectif dépassé depuis 2017**



## Sensibilisation du Public

- Mise à disposition de 43 composteurs individuels dans le cadre d'une convention avec le SYTRAD,
- Etat des lieux et réactivation des installations existantes (Recoubeau-Jansac, la Motte-Chalancon),
- Accompagnement de nouveaux points de compostage partagé avec les communes volontaires (Barnave).



Les points de compostage partagé de Pluviane à Die et de Recoubeau-Jansac

**En 2019, 8 300 tonnes de déchets collectés sur le territoire.**

## Ordures Ménagères *moins de déchets enfouis*



**2 485 tonnes**  
d'ordures ménagères  
collectées et traitées  
à un coût estimé de  
**330 € /tonne**  
soit 820 000 €

Evolution  
2018-2019

**- 4 %**



## Tri sélectif *plus de déchets valorisés et recyclés à 130 €/tonne*



Au total **1 315 tonnes** de  
déchets triés soit **80 % des**  
**déchets triables.**

Evolution  
2018-2019

+ 1,8 %



781 tonnes

- 1 %



358 tonnes

+ 9%



176 tonnes

### Economie réalisée

grâce aux apports  
en colonnes de tri

**240 000 €**

## Pharmacie *déchets incinérés*



DÉCHETS D'ACTIVITÉS  
DE SOINS À RISQUES

dans toutes les  
pharmacies

## Compostage

à 60 €/tonne



## Textiles à 0 €/tonne



TEXTILES

72 T

# 940 000 € économisés grâce au tri et à la valorisation des déchets.

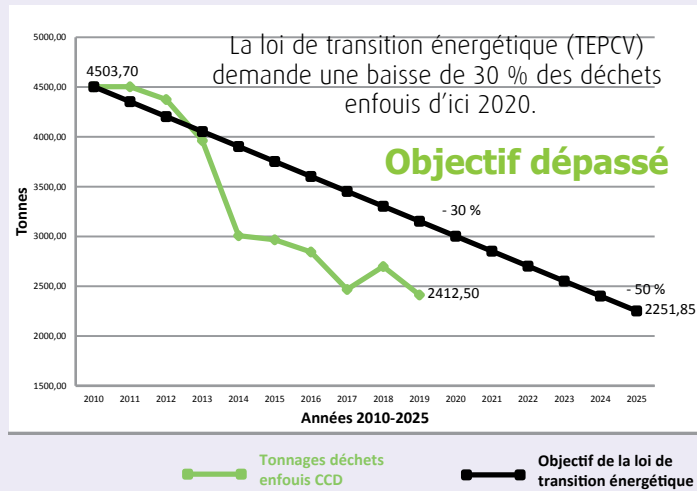
## Encombrants

### Déchets enfouis



**1 170 tonnes**

Evolution 2018-2019



## Déchetteries

**3 264 tonnes de déchets triés à 115 € / tonne**

**Economie réalisée grâce aux apports en aires de tri**  
**700 000 €**

Evolution 2018-2019



## Déchets valorisés et recyclés



MOBILIER

240 tonnes



CARTONS

299 tonnes



HUILES DE VIDANGE

9 tonnes



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

54 tonnes



DEEE

174 tonnes



HUILES DE FRITURES

1 tonne



FENÊTRES

27 tonnes



DÉBLAIS / GRAVATS

486 tonnes



PILES ET ACCUMULATEURS



LAMPES



CARTOUCHES ENCRE

1 tonne



BOIS

503 tonnes



PNEUMATIQUES

10 tonnes



DÉCHETS DIFFUSIFS SPÉCIFIQUES (DDS)

12 tonnes



DÉCHETS VERTS

1 086 tonnes



MÉTAUX

356 tonnes



## 5. Perspectives 2020

### Points de collecte

- Fin de la collecte Corps Creux et des apports en végétaux sur Rémuzat au 1<sup>er</sup> Janvier 2020,
- Achat de 24 colonnes de tri (renouvellement du parc) et de 3 bennes de collecte du verre,
- Poursuite de l'optimisation des tournées de collecte sélective, notamment le verre.

### Equipements

- Mise en place de barrières de contrôle d'accès dans toutes les aires de tri,
- Achat d'un véhicule électrique utilitaire,
- Renouvellement de la remorque de 1998 en l'équipant d'un système de bâchage sécurisé,
- Achat de 20 bennes pour renouvellement et nouveaux flux (plâtre, fenêtres...).

### Aires de tri et de réemploi

- Fin des travaux et réouverture de l'aire de tri de La Motte-Chalancon
- Cessation des apports de végétaux sur l'aire de compostage de Rémuzat,
- Marchés et début de travaux de l'aire de tri de Die et équipements associés,
- Aménagement de la parcelle pour la ressourcerie et accompagnement des associations porteuses du projet dans leurs dépôts de permis et demandes de subventions.

### Prévention des déchets

#### *Sensibilisation du public*

- Réactualisation et réédition du guide du tri

#### *Développement du compostage :*

- Accompagnement de 10 à 15 points de compostage partagés et suivi des points existants,
- Poursuite de la diffusion de composteurs individuels et élaboration d'ateliers de compostage.

#### *Limitation des déchets professionnels apportés en aire de tri et de réemploi :*

- Poursuite des actions mises en œuvre en 2019 sur les végétaux,
- Collecte séparée du bois A et B à Menglon,
- Subventions à l'achat de broyeurs pour des activités professionnelles (location, prestation...).

#### *Ressourcerie*

- Aménagement d'une parcelle à Die pour construire 3 bâtiments dont 2 pour des activités de ressourcerie et de matériauuthèque,
- Signature des baux emphytéothiques à construction et des conventions avec les association porteuses.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

# Transition énergétique

Le conseil communautaire a voté une motion en janvier 2019 sur la thématique de la transition énergétique. Ce texte exprime le souhait de réfléchir à un déploiement cohérent sur le territoire des énergies renouvelables et à l'articulation des actions portées par l'intercommunalité avec celles de ses partenaires.

## 1. Contexte

Communes et intercommunalité sont régulièrement sollicitées pour l'implantation d'unités de production d'énergie renouvelable, notamment éoliennes ou photovoltaïques. La CCD souhaite construire une politique énergétique qui encourage la production d'énergies renouvelables dans un juste équilibre en conservant une bonne gestion du patrimoine et un environnement de qualité qui font la richesse du territoire.

Outre la poursuite d'actions concrètes, cela passera par le partage d'un diagnostic et d'objectifs. L'élaboration du PLUi sera l'occasion d'y travailler et de proposer un cadre réglementaire concerté pour les implantations d'unités de production d'énergies renouvelables.

## 2. Les actions en cours et à venir

La CCD contribue à la transition énergétique en transformant son patrimoine et ses services sur les plans de :

- ➔ **La sobriété énergétique** : avec la diminution des déchets enfouis et une meilleure offre de tri, un projet de ressourcerie sur Die, l'achat d'un vélo électrique au lieu d'un nouveau véhicule, l'animation de points de compostage partagé.
- ➔ **L'efficacité énergétique** : avec l'isolation des bâtiments du Martouret et du siège social de la CCD, une baisse des kilomètres parcourus dans le cadre des tournées du service déchets, la rénovation énergétique des bâtiments du Pôle enfance à Die, les projets d'achat de véhicules électriques voir de camions.
- ➔ **La production d'énergie renouvelable** : avec la réalisation de projets de toiture photovoltaïque (abattoir, aire de tri de Luc-en-Diois), des prises de participation dans des projets locaux de développement d'énergie renouvelable ([DWATTS](#) : 55k€ de fonds propres, [ACOPREV](#) : 20 k€), la mise en œuvre de système de chauffage à base d'énergie renouvelable (poêle à granulés, chaufferie bois et réseaux de chaleur)

*Les panneaux photovoltaïques de l'abattoir intercommunal ont produit **56 116 kW**. Cela équivaut à la consommation moyenne annuelle d'une vingtaine de foyers.*

Les projets ACOPREV et DWATTS et la plateforme de rénovation thermique des bâtiments, ont été soutenus en 2019 dans le projet TIGA Biovallée. Ils ont été retenus parmi les 20 lauréats nationaux de l'appel à projet de la caisse des dépôts et consignations.

En 2020, Impuls'ER, DWATTS et la CCD lancent un recensement des projets communaux intéressant la transition énergétique sur le territoire.



**Alain VINCENT**

Vice-président en charge  
de la transition  
énergétique

**Philippe MEJEAN**

Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44



*Photovoltaïques en toiture de l'aire  
de tri de Luc-en-Diois*

# GEMAPI

une compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018

La loi MAPTAM<sup>1</sup>, de janvier 2014, a institué la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La loi NOTRe<sup>2</sup>, d'août 2015, a rendu la compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## Claude GUILLAUME

Vice-président en charge  
des rivières et  
de la GEMAPI

## Philippe MEJEAN

Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44



### 1. Les missions

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

### 2. Coût et financement

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour 2020, la CCD a voté une taxe de **72.320 €** soit 6,13€/habitant, inchangée depuis 2018.

### 3. Organisation

Sur tout ou partie de son territoire, chaque EPCI a la possibilité de transférer ou de déléguer la compétence GEMAPI à un ou plusieurs syndicats mixtes agissants à l'échelle d'un bassin versant. Le Diois recouvre partiellement 3 bassins versants :

- Celui de la Drôme concerne 42 communes. Il est organisé autour du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) auquel les 3 intercommunalités adhérentes ont transféré l'ensemble des compétences GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eygues et de l'Aygue), créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 comprend le Val d'Oule et concerne 7 communes de la CCD : Arnayon, Bellegarde, Chalancon, Establet, La Motte-Chalancon, Rottier et Saint Dizier-en-Diois. Il est issu de la fusion des 3 syndicats existants dont le SIDREO sur l'Oule, dont la CCD est membre de fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en substitution de ses communes. Comme les autres EPCI, en novembre 2019, la CCD a voté le transfert la compétence GEMAPI au SMEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Celui du Buëch concerne la commune de Lus-la-Croix-Haute. Les EPCI ont déjà transféré la quasi-totalité des compétences GEMAPI au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA). Ce dernier proposera une évolution statutaire pour parachever ce transfert en 2020.

1 MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

2 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République



#### 4. Perspectives 2020

Outre l'achèvement du transfert de compétences au SMIGIBA, l'année 2020 sera consacrée dans chaque syndicat à la construction et au chiffrage des programmes pluriannuels d'investissement pour l'exercice de la compétence (études et travaux). Les équipes s'étofferont et se réorganiseront en conséquence



*La Drôme au pont rompu à Die*



*L'étang de Beaumont-en-Diois*

Plus d'informations :

sur le site du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/>

sur le site du SMRD : <http://www.riviere-drome.fr/>

# Domaine du Martouret

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1.200.000 €, il se compose de 40 ha et de 7000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social «Le Martouret», l'association «Les Cavaliers du Diois», la SARL Acro'concept (activités de plein air), Delphine Poron, maraîchère et Adrien Manuel, agriculteur.



**Jean-Pierre ROUIT**  
Vice-président en charge  
du Martouret

*Administratif :*

**Philippe MEJEAN**  
Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44

*Bâtiments :*

**Alain ARNAUD**  
**Marion BONO**  
Suivi des travaux

marion.bono@paysdiois.fr  
04 75 22 49 03



## 1. Activités 2019

### Pour la CCD :

Le plan quinquennal d'investissements est soutenu par la Région, avec l'appui de l'Etat, du Département et du programme LEADER. Il permet de réaliser plus de travaux à autofinancement constant pour la CCD :

- Chauffage bois déchiqueté et réseau de chaleur (420 k€ HT financés à 76%) : travaux débutés en septembre 2019 en parallèle à la rénovation des réseaux secs et humides entre bâtiments utilisant les tranchées de la chaufferie : 25k€ financés à 30 ou 50%.
- Rénovation d'un tennis en terrain multisport (86 k€ HT financés à 70%).
- Chiffrage des plans de désenfumage et de séparation des eaux usées et pluviales.
- Travaux annuels d'entretien des installations (5 500€ TTC) : élagages et abattages.

### L'association le Martouret en chiffres et en actions :

- L'activité croît avec 36.198 journées vendues (+1.658).
- Le chiffre d'affaire de 2,5M€ environ en 2019 est en hausse constante (+4%). L'activité colonies progresse dans un secteur en baisse avec des tarifs de milieu de gamme et un bon rapport qualité prix du fait d'un taux d'encadrement supérieur de 50% à la moyenne et des multiples activités proposées sur site.
- Le développement des séjours adaptés se confirme.
- L'ensemble des contrats de partenariats ont été renouvelés pour 2020.
- 2 CDI ont été créés en 2019 avec désormais 31 équivalents temps pleins (nouvelles règles de calcul pour saisonniers) dont 12 permanents en CDI. En août, la structure accueille jusqu'à 130 salariés.
- Temps forts 2019 : Concours des crénants en mai, 2 séjours d'un institut de formation d'acupuncteurs, visite du ministre Gabriel Attal.
- En lien avec le Préfet de la Drôme, l'association a travaillé sur un appel à projet autour d'une nouvelle activité qui devrait voir le jour en juin 2020 en partenariat avec des hébergements du Vercors.

**La SARL Acro'concept** : a créé un espace restauration et aménagé son accueil.

## 2. Perspectives en actions pour l'année 2020

La fin du plan quinquennal d'investissements qui permet de réaliser plus de travaux à autofinancement constant pour la CCD comprendra :

- La mise en service de la chaufferie bois déchiqueté et du réseau de chaleur
- Les aménagements pour le désenfumage du bâtiment F : 65k€ HT.
- La suite de la rénovation en réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales 30k€ HT
- Les travaux d'entretien courants (10k€ TTC)

# Logement et Amélioration de l'habitat

La Communauté des Communes du Diois élabore, coordonne et anime un Programme Local de l'Habitat (PLH), un Programme d'Intérêt Général (PIG), les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou toute autre procédure ou programme en matière de logement à l'échelle du territoire.

## 1. Diagnostic des logements et planification

L'année 2019 a vu le démarrage d'un travail d'identification et d'analyse cartographiques de l'occupation des logements sur 4 communes : Die, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon en complément du Programme d'Intérêt Général, lequel couvre tout le territoire intercommunal.

L'identification des problématiques logements à l'échelle de ces 4 communes vise à mettre en place une méthodologie d'analyse (vacances, occupation des logements par les propriétaires ou locataires, âges, état du logement, loyers, revenus des ménages...) afin de mieux appréhender la connaissance du parc logements privés à partir de différentes données des partenaires (CAF, Département, Etat...).

L'idée générale de ce travail est de nourrir le diagnostic PLU Intercommunal à l'échelle des communes à travers une connaissance fine du parc de logements et d'identifier les actions prioritaires à construire pour informer les propriétaires des aides pouvant être mobilisées : adaptation du logement si personnes âgées, isolation si mauvais classement du logement, rénovation en vu de le louer si vacant depuis un certain temps, résorption de l'insalubrité si logement vétuste ...

Ce travail nécessite de formaliser un partenariat autour des aspects de la RGPD (protection des données individuelles) ce qui prend plus de temps que prévu et rend difficile l'articulation entre les différents partenaires. Mais la méthodologie devrait être aboutie sur l'année 2020.

## 2. Programme d'Intérêt Général (PIG)

En 2019, SOLIHA a eu 242 échanges téléphoniques avec des personnes intéressées par une aide à la rénovation, reçu 36 personnes aux permanences et visité 71 logements (58 propriétaires occupants et 13 propriétaires bailleurs). Cela a généré le dépôt de 52 dossiers. Le montant total des travaux prévu s'élève à **1 053 581 €** soit un coût moyen par logement de **20 261 €** et un montant global de subventions mobilisé de **489 943 €** soit un taux moyen d'aide de 47 %.

Le PIG se poursuit sur l'année 2020.

### Information SOLIHA 0 800 300 915

ou tous les deuxièmes mardis du mois  
permanence à la CCD  
sans RDV de 9h00 à 10h00

*Une plaquette est disponible en ligne  
[www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr) et à l'accueil de la CCD*



**Olivier TOURENG**

Vice-président en charge  
de l'aménagement

### **Pascal ALBERT**

Responsable du Pôle  
Aménagement  
et Urbanisme

[pascal.albert@paysdiois.fr](mailto:pascal.albert@paysdiois.fr)

04 75 22 29 45

06 20 09 57 28



# Zones d'Activités

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement économique, la Communauté des Communes crée, aménage et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales sur l'ensemble de son territoire.



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge de l'aménagement



**Alain VINCENT**

Vice-Président en charge de l'économie

**Jessie MORFIN**

Chargée de mission économique

jessie.morfin@paysdiois.fr

04 58 17 44 64

Depuis mai 2019, la commercialisation des zones d'activités, initialement gérée par le pôle aménagement et urbanisme, a été confiée au service économique.

## 1. Quelques chiffres

Zones	Surface totale	Nombre de lots réalisés	Nombre de demandes en 2019	Nombre de lots attribués en 2019	Nombre d'entreprises installées	Nombre de lots restants
ZA Cocause	37 901 m <sup>2</sup>	21	11	7	10	3
ZA Guignaise	19 661 m <sup>2</sup>	12	1	0	7	1
ZA le Plantier	9 364 m <sup>2</sup>	8	7	2	8	1

La totalité des implantations concerne des projets de relocalisation interne au Diois. Les entreprises acquéreuses sont en phase de développement et nécessitent de plus grands espaces de stockage et d'atelier. Ce sont principalement des TPE de 1 à 5 salariés, appartenant à des domaines d'activité variés (transport, mobilité, mécanique auto, électricité générale, chauffage, traiteur, blanchisserie, étude et expertise, charpente).

L'ensemble des lots attribués cette année, seront vendus en 2020, ils représenteront une recette de 321 721 €. 3 parcelles seront encore disponibles à la vente, représentant 6 753 m<sup>2</sup> soit 71 933 € (1 sur la ZA de Châtillon-en-diois, 1 sur la ZA de Luc-en-diois et 2 sur la ZA de Die).

## 2. Perspectives 2020

- Faire un état des lieux des espaces dédiés aux activités économiques hors zone d'activité et repérer les dents creuses sur l'ensemble du territoire,
- Poursuivre la commercialisation et l'accompagnement des porteurs de projets.

L'année 2020 sera également l'année de lancement des travaux d'aménagement de la ZA Cocause NORD qui permettra d'accompagner le développement de l'entreprise NATEVA tout en développant quelques lots supplémentaires.



Zones d'activités du Plantier à Luc-en-Diois

# Planification

La CCD est devenue compétente depuis le 27 mars 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'année 2019 est principalement marquée par le lancement de la démarche PLUI et par la finalisation des 6 documents d'urbanisme en cours sur le territoire.

## 1. PLUI

Suite à l'audition des candidats pour accompagner la collectivité à réaliser son PLUI (Novembre 2018), la Conférence des Maires s'est réunie en Février 2019 pour lancer officiellement la démarche PLUI.

### ↳ Les évènements clés du PLUI :



Rencontre à Miscon

**La rencontre in situ des 50 communes du Diois** par le Bureau d'étude (BE), accompagné par un agent de la CCD, a ouvert plus concrètement la première phase du PLUI : *le diagnostic du territoire*.

Les 50 entretiens ont été réalisés sur deux mois (Mars et Avril 2019). Ces premiers échanges ont permis aux élus de s'exprimer sur le fonctionnement de

leur commune et de localiser les éléments de diagnostic importants (repérage des logements vacants, des hangars agricoles,...). L'objectif est aussi de mieux appréhender la démarche PLUI.

En interne, le service de la CCD contribue à la production de cartographie et de données localisées avec par exemple le repérage des commerces et des locaux d'entreprises. Les secrétaires des mairies ont collaboré au repérage des logements vacants sur les plus grandes communes.



Suite aux entretiens par commune, **la rédaction de la lettre du PLUI** amendée et enrichie par la commission urbanisme mobilise les services. Une charte graphique est réalisée spécifiquement. La lettre est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

**La participation aux réunions des secrétaires de mairies** a été l'occasion de présenter la démarche. Les services communaux sont mobilisés afin de répondre aux questions des habitants et les orienter vers les outils de concertation mis à disposition.

Suite aux entretiens communaux, **7 réunions publiques de concertation** sont organisées sur les mois de Juin et Juillet pour présenter les premiers éléments de diagnostic et mobiliser les habitants sur cette démarche. Les ateliers, organisés par thématiques, ont été synthétisés afin d'alimenter le diagnostic. Tous les documents (présentation et synthèses) sont mis en ligne sur le site ([rubrique PLUI](#)). **Une synthèse générale** est également disponible.



**Olivier TOURENG**  
Vice-Président en charge  
de l'aménagement

**Pascal ALBERT**  
Responsable du Pôle  
Aménagement  
et Urbanisme  
[pascal.albert@paysdiois.fr](mailto:pascal.albert@paysdiois.fr)  
04 75 22 29 45

**Isabelle DECAUVILLE**  
Mission Planification

[plui@paysdiois.fr](mailto:plui@paysdiois.fr)  
04 75 22 29 44



Au cours de l'été, **un questionnaire à destination des agriculteurs** a été réalisé afin de préciser le volet agricole du diagnostic du PLUi (siège d'exploitation, bâtiments agricoles, parcelles irriguées, type de production). Il permettra également de mieux appréhender les réseaux de commercialisation locaux. Enfin, Il apportera au PLUi un panorama des activités agricoles par communes.



Réunions de secteurs en juin et juillet 2019



Réunion thématique avec les PPA

Au mois d'octobre, **des cahiers communaux** sont vérifiés, imprimés et distribués dans les 50 communes du Diois. Les habitants et les élus sont invités à vérifier et/ou amender les données déjà cartographiées pour être au plus proche de la réalité. En parallèle, l'élaboration d'une version en ligne est évoquée. Le Parc du Vercors propose de mettre à disposition une application de concertation pour permettre à toutes les personnes ne pouvant pas se rendre en mairie, de participer.

Sur le mois d'octobre, **trois réunions thématiques** sont organisées à destination des Personnes Publiques Associées (PPA), des élus et des acteurs locaux. Ces réunions riches sont venues compléter et affiner le diagnostic et poser les premiers enjeux. Les attentes exprimées sont parfois contradictoires.

La participation aux instances des autres documents de planification comme le SRADDET, le SDDAEP, le PDLHPD, le schéma régional des carrières, le séminaire sur l'artificialisation des sols organisé par la Région AURA, nourrit la démarche de planification. Chacun de ces documents définit des objectifs à prendre en compte dans le PLUi.



## 2. Accompagnement des communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme

Pour les documents d'urbanisme en cours (PLU de St-Nazaire-le-Désert, Châtillon-en-Diois, Menglon et les Cartes Communales de Beaumont-en-Diois, St-Andéol, Recoubreau-Jansac), les services de la CCD ont accompagné :

- le bilan de la concertation à Châtillon et St-Nazaire,
- l'étude de discontinuité sur Châtillon-en-Diois,



- le dossier de synthèse et traduction opérationnelle d'une Unité Touristique Nouvelle par la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et travail de médiation,
- et ont apporté une assistance aux procédures (délibérations, intervention en conseil municipal et réunion publique, permanences, accompagnement des maires en commission départementale, organisation des enquêtes publiques, sécurisation des procédures, ...),
- la relecture des règlements écrits des communes de Menglon, Châtillon-en-Diois et St-Nazaire-le-Désert. Les règlements définissent les règles d'urbanisme de demain et seront appliquées par les instructeurs de la CCD pour toute autorisation d'urbanisme.

Fin avril, la ville de Die engage la modification de son PLU, réalisé en 2009. La CCD assure la rédaction d'un cahier des charges précis en concertation avec les services de l'Etat pour une révision allégée. Le service urbanisme est mobilisé pour l'animation de la démarche (concertation, objet de la révision, ...).

Les schémas directeurs d'assainissement réalisés par les communes nécessitent un travail de coordination pour leur mise en cohérence avec les zones du PLU et la mise à l'enquête publique en même temps que les PLU.

### 3. PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 s'ouvre avec la perspective de la finalisation du diagnostic et le travail d'appropriation de la démarche PLUi par les nouveaux conseils municipaux et la mise en place d'une nouvelle commission urbanisme.

Le diagnostic sera finalisé avec le retour des cahiers communaux et la cartographie des éléments modifiés.

Une réunion publique de rendu du diagnostic « première mouture » est organisée le 12 Février 2020 à Châtillon-en-Diois.



Le diagnostic ainsi finalisé sera restitué dans 7 secteurs au printemps. Entre temps, il sera partagé avec les PPA notamment les enjeux retenus par le territoire. La conférence des maires se prononcera, elle aussi, sur la validation des enjeux.

La réalisation du projet de territoire avec les nouveaux élus, sera conduit dans un processus participatif et donnera de la place à l'innovation et à l'investissement citoyen.

Du côté des PLU : tous les documents d'urbanisme communaux serviront de base au travail du PLUi.

# Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes du Diois ont transféré la compétence « Contrôle de l'assainissement non collectif » à la Communauté des Communes du Diois qui a mis en place le SPANC ou Service Public de l'assainissement Non Collectif.



**Claude GUILLAUME**  
Vice-Président en charge  
du SPANC  
et des bâtiments

**Florence PIRONNET**  
Technicienne SPANC

**Quentin BONNARD**  
Assistant administratif

spanc@paysdiois.fr  
04 75 22 48 53

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés (écoles, restaurants, campings...) qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

## 1. Missions du SPANC

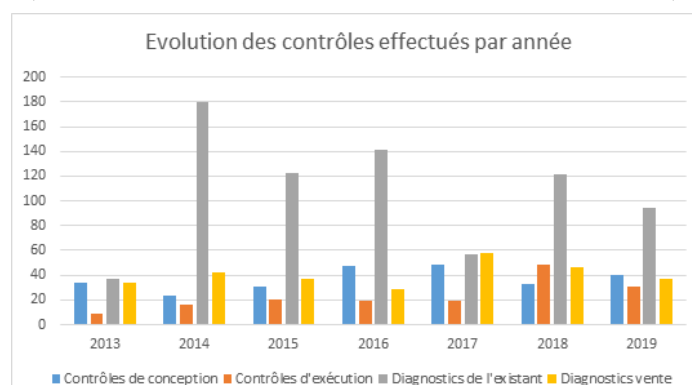
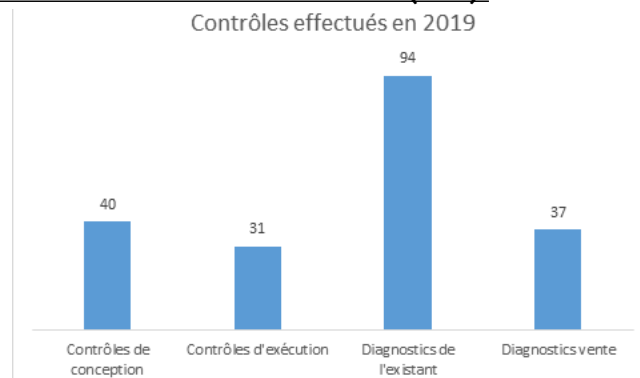
Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 7 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière.
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Les compétences exercées dans le cadre du service sont définies par délibération n°210312-09 du 21 mars 2012, modifiant les statuts de la Communauté des Communes.

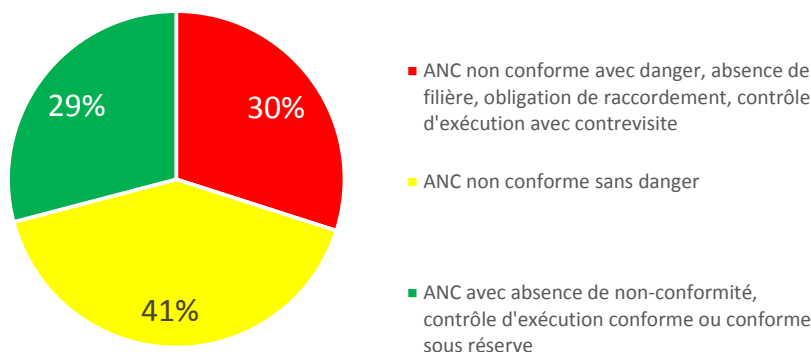
## 2. L'activité du service en 2019

### Contrôle des Assainissements non collectifs (ANC)



## Résultat des installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors contrôle de conception).

Taux de conformité des 1279 installations contrôlées



Soit un taux de conformité de 70% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

### Programme de réhabilitation des ANC

Le premier dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau pour mettre en place un programme de réhabilitation des assainissements non collectifs concerne 100 habitations. Il génère environ 1 000 000 € de travaux et 300 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau. Les propriétaires peuvent bénéficier de cette aide si :

- La commune dispose d'un zonage d'assainissement, individuel et collectif validé après enquête publique,
- Le logement date d'avant 1996,
- L'installation a été diagnostiquée par le SPANC comme non conforme et présentant un risque sanitaire

Ces critères sont cumulatifs. Le forfait, plafonné au montant des dépenses, s'élève à 3000€ par logement sachant que 3 forfaits peuvent être cumulés si 3 logements se destinent à un assainissement commun.

A ce jour :

- 81 dossiers sont terminés et payés ou en cours de paiement,
- 14 dossiers sont inscrits avec travaux à réaliser,
- 5 intéressés : dont 2 pour Val Maravel.

A noter que le programme a permis d'aider la réhabilitation de 12 ANC sur la commune de Die, au quartier des Fondeaux, présentant un enjeu notamment pour la baignade.

Le XIème programme de l'Agence de l'Eau a supprimé son programme d'aide à la rénovation des ANC. Il ne sera désormais plus possible de disposer de ce type d'aide.

### Aide spécifique à la commune de Val Maravel

Le SPANC vient en appui en dehors de ses missions spécifiques.

Il s'agit, après un premier travail de contrôle de toutes les installations communales d'ANC, d'accompagner la commune dans l'animation de l'évolution de son système d'assainissement :

- Restitution des ANC aux particuliers ou neutralisation de ces derniers pour cessions à titre gratuit,
- Évolution du zonage d'assainissement étudié par le Département et le bureau d'études,
- Engagement du programme Agence de l'eau pour aider les particuliers à rénover l'ANC que rétrocède la commune,
- Animation de réunions publiques,
- Rédaction des conventions de rétrocession et médiation entre la commune et les particuliers.





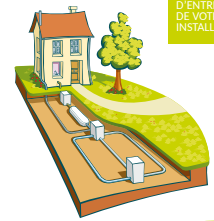
## Guide d'entretien de son ANC

Avec l'appui du service communication de la CCD, création et diffusion d'une plaquette à destination des usagers pour les aider à réaliser le suivi régulier de leur installation d'assainissement individuel. [Plaquette téléchargeable en ligne](#)

### 3. Perspectives 2020

- ➔ Contrôle d'au moins 180 installations existantes. Terminer prioritairement les contrôles des ANC sur les communes ayant un schéma directeur d'assainissement approuvé.
- ➔ Poursuite du programme de réhabilitation des assainissements non collectifs existants avec les personnes déjà identifiées.
- ➔ Réflexion sur le tarif du service et sur l'évolution du règlement de service.

## Assainissement Individuel



GUIDE  
D'ENTRETIEN  
DE VOTRE  
INSTALLATION



# Service Mutualisé : Natura 2000

Les communes d'Aucelon, Lus-la-Croix-Haute et Valdrôme ont sollicité la CCD pour porter la gestion et l'animation Natura 2000, mutualisées entre les sites.

La CCD porte cette animation depuis janvier 2016, confiant aux communes la présidence du comité de pilotage de leur site, instance décisionnelle des actions à mettre en œuvre.

La Communauté des Communes du Diois compte plusieurs sites Natura 2000 sur son territoire dont les suivants :

- **FR8201680 : landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute**
- **FR8201685 : pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon**
- **FR8201688 : pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna sur la commune de Valdrôme.**

## 1. Animer un territoire Natura 2000 : quelles missions ?

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivis scientifiques
- Suivi des évaluations d'incidences
- Information, communication et sensibilisation
- Accompagnement des communes
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

## 2. Bilan 2019 : échantillon d'actions réalisées

Contrat Natura 2000 arbres sénescents :

- Élaboration d'un panneau d'information du grand public

Membre du jury du concours « prairies fleuries »

Animation et sensibilisation du public :

- Jeu Natura 2000 pour la sortie scolaire de l'école Notre-Dame (station Valdrôme) ;

- Sorties nature Natura 2000 & pastoralisme (par l'ADEM) dans le cadre du Festi'Valdrôme ;

- Fête de la transition à Aucelon : présentation de Natura 2000, observation des chauves-souris à la grotte de l'Autonnière par la LPO Drôme ;



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge  
de Natura 2000

**Camille LEBIHAN**

Natura 2000

natura2000@paysdiois.fr

06 18 85 21 05

Lus-la-Croix-Haute : tous les mardis

Aucelon : deux jeudis par mois

Valdrôme : deux lundis par mois





*Cycle pédagogique avec l'école de Lus-la-Croix-Haute*

- Programme pédagogique à l'école de Lus-la-Croix-Haute :
  - Atelier sur le dispositif Natura 2000 : rôle de l'animateur, comment préserver des espèces, etc ;
  - Atelier de découverte des chauves-souris : construction de gîtes en bois, masques de chauve-souris, film d'animation, jeu sur le cycle biologique, etc ;
  - Atelier de découverte de la faune de montagne présente à Lus : jeu d'indices sur les espèces, etc.

### 3. Projets et perspectives pour 2020

- Poursuite de l'animation mutualisée et le travail en collaboration avec les communes,
- Amélioration des connaissances sur les espèces ayant justifiées la désignation des sites,
- Mise en place d'animations grand public sur chaque site,
- Élaboration d'outils de communication et de sensibilisation,
- Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des projets locaux,
- Renforcement du travail transversal réalisé avec d'autres structures de gestion d'espaces naturels (PNR, Département, Syndicat, etc...) et articulations des politiques de préservation des milieux naturels,
- Elargissement du service pour accompagner les sites orphelins et engagement des études préalables au DOCOB.

### 4. Quelques définitions

#### Réseau Natura 2000

Réseau européen de sites, mis en place en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». L'objectif du réseau est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des enjeux économiques et sociaux au sein des territoires. Les sites Natura 2000 ne sont pas à confondre avec les Réserves naturelles ou les sites classés, et ne sont donc pas des sanctuaires de biodiversité.

#### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire

C'est une espèce (végétale ou animale) ou un habitat (ensemble caractérisé par une végétation spécifique et/ou des conditions biologiques particulières) menacés ou rares à l'échelle du continent Européen et qui de ce fait nécessitent :

- soit la désignation d'un site Natura 2000 pour les préserver ;
- soit une protection sur l'ensemble du territoire national.

#### Document d'objectifs (DOCOB)

C'est le document de référence pour chaque site Natura 2000 qui propose un diagnostic, définit des enjeux de préservation, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre.

Commune  
d'Aucelon





# Service Mutualisé : SISEMA

(Service Intercommunal de Secrétaire de MAirie)

Le SISEMA - Service Intercommunal de Secrétaire de Mairie - a vu le jour en août 2015 suite aux difficultés rencontrées par les communes lors de leur recrutement en secrétariat.

Ce service remplit les missions suivantes :

- ✓ Assurer le secrétariat permanent de certaines communes ;
- ✓ Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence ;
- ✓ Permettre un appui administratif temporaire ;
- ✓ Diffuser les bonnes pratiques et assurer un rôle de veille sur des thématiques liées à l'actualité des mairies (exemple : marchés publics) ;
- ✓ Mettre en lien besoins communaux et compétences intercommunales.

## 1. Bilan 2019

### ↳ Les modalités financières

Les interventions du SISEMA sont financées par prélèvement sur les AC (Attributions de Compensation) reversées aux communes membres. Pour 2019, ce tarif d'intervention était de 104,38€ par demi-journée et de 189,27€ par journée complète. Dans une optique de simplification, un important travail de refonte a été effectué sur les modalités de facturation pour 2020 (Facturation à l'heure).

### ↳ Les missions dans les communes

En 2019, quatre communes ont fait appel au service :

- Luc-en-Diois : en janvier,
- Barsac : permanent à 13h/semaine,
- Sainte-Croix : 14h/semaine d'abord en temporaire et permanent depuis août,
- Solaure-en-Diois : en décembre.

En cours d'année, des secrétaires de mairie ont annoncé leur départ en retraite. Les communes de Barnave, Montlaur-en-Diois, Beaurières et Val Maravel ont souhaité adhérer au SISEMA pour des missions permanentes.

### ↳ Les temps forts :

*Avril-Mai* : Organisation sur Die de la formation habilitation électrique pour les agents techniques.

*23 Mai* : Commission mutualisation spéciale SISEMA à Recoubeau-Jansac et création d'un groupe de travail d'élus.

*01 Août* : Passage en mission permanente sur la commune de Sainte-Croix.

*Novembre-décembre* : Organisation d'une formation « état civil » et accueil des personnes en deuil. Recrutement de 2 nouvelles secrétaires à plein temps et intégration d'une secrétaire assurant déjà des missions permanentes à Bellegarde-en-Diois et Gumiane.



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge  
du Personnel

**Anne-Laure BOUTEILLE**

Secrétariat de mairie

sisema@paysdiois.fr

04 75 22 49 05

### 👉 L'animation du réseau des secrétaires de mairie :

Deux rencontres se sont déroulées au cours de l'année. En plus des techniciens de la CCD sur les compétences intercommunales, d'autres partenaires sont intervenus : la DDFIP et les trésoriers du secteur, la MSAP. La thématique financière a largement mobilisé les échanges.



*Rencontre des secrétaires de mairie à Menglon*

## 2. Perspectives 2020

Dans le cadre du développement du service aux communes par le biais du SISEMA et afin de répondre toujours mieux aux besoins et demandes, quatre modalités seront mises en place à partir de 2020 :

- 👉 La mission de remplacement permanente (durée de mission indéterminée),
- 👉 La mission de remplacement d'urgence (remplacement non anticipé : arrêt maladie, accident travail...),
- 👉 La mission de remplacement programmé (remplacement programmable : opération, congé maternité...)
- 👉 La mission de renfort (renforts administratifs sur des thématiques précises : Cimetière, FCTVA, Accueil, ...).

- Dès janvier, accueil de 3 nouveaux agents pour 2,5 ETP supplémentaires suite au remplacement de départs en retraite et au renforcement de l'offre de service.
- Structuration du SISEMA : Mise en place de procédures communes, uniformisation des pratiques, formation des nouveaux agents, organisation des nouvelles modalités et notamment du renfort.
- Alimentation de l'espace dédié aux secrétaires de mairie sur le nouveau site internet de la CCD.

# Service Mutualisé : Eau-Assainissement

La Loi NOTRe et les relances aux communes sur la conformité des installations collectives ont mené la Communauté des Communes à signer un Contrat de Progrès attaché à un travail de diagnostic préalable à un potentiel transfert de compétence.

## 1. Contexte

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont compétentes pour la production et distribution d'eau potable et pour l'assainissement collectif. Cependant, en 2015, la loi NOTRe a imposé le transfert de ces compétences au niveau intercommunal. La loi du 3 août 2018 confirme cette obligation mais offre la possibilité de reporter ce transfert jusqu'en 2026, ce que les communes et la CCD ont décidé durant l'été 2019.

Par ailleurs, en 2016, plusieurs communes se sont vues pénalisées par l'Agence de l'eau pour des non-conformités réglementaires (comptage des prélèvements sur la ressource en eau, connaissance de leur patrimoine et de leur rendement...).

Fin 2016 :

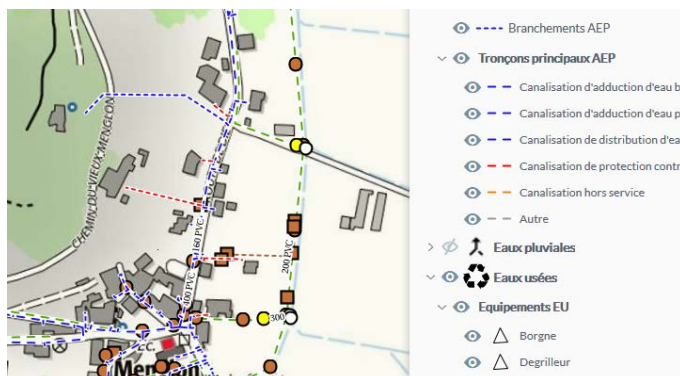
Ce contexte a amené les communes à mutualiser un poste de chargée de mission pour :

- Préparer la réflexion sur le transfert des compétences Eau et Assainissement : connaître l'état des services existants et préparer au mieux les changements à venir,
- Accompagner les communes dans leur mise en conformité, via le contrat de Progrès 2016-2018, signé avec l'Agence de l'eau et le Département de la Drôme.

Fin 2018 :

- Les 16 communes identifiées non conformes en 2015 ont posés tous leurs compteurs de prélèvement,
- 41 communes ont fait numériser leurs réseaux d'eau potable sous format SIG intercommunal,
- Toutes les communes identifiées non conformes en 2015 ont mis en place des actions pour améliorer leur rendement (exemple : lancement de schéma directeur).

Ce bilan très positif du Contrat de progrès a montré l'intérêt d'une coordination intercommunale pour accompagner les communes dans leurs actions et dans le dialogue avec l'Agence de l'eau. Cependant, ce travail a également démontré l'importance de la mise en conformité des communes en amont du transfert, grâce à des subventions optimisées permettant de conserver un tarif du service de l'eau abordable.



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge  
de l'Aménagement

**Emilie BELMONT**

Eau-Assainissement

eau-assainissement@  
paysdiois.fr  
04 75 22 47 91





## 2. Construction du contrat de Progrès 2020-2022

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau a proposé la construction d'un deuxième contrat de progrès avec la CCD et les communes volontaires pour accompagner les communes dans leurs projets de travaux et d'études.

Durant l'année 2019, le contrat a été construit avec les communes (dans le cadre de la commission), l'Agence de l'eau et le Département autour des objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance : schémas directeurs, diagnostics, pose des compteurs abonnés...
2. Mettre en conformité la qualité de l'eau distribuée : protection des captages, qualité de l'eau...
3. Améliorer les performances des services d'eau potable : amélioration du rendement, réhabilitation ouvrages vétustes, renouvellement réseaux, sécurisation...
4. Mettre en conformité et améliorer le traitement des eaux usées : construction/réhabilitation de STEP et réseaux, mise en séparatif, amélioration du fonctionnement par temps de pluie...

L'Agence de l'eau a inscrit une enveloppe financière de 3,1M€ et le Département de 3,3M€.

43 communes et syndicat ont délibéré pour signer ce contrat pour un montant de travaux total de 9,149M€. Elles se sont engagées à participer au service mutualisé et la CCD à coordonner ce service et accompagner les communes.

## 3. Fonctionnement

Ces missions sont suivies par la Commission intercommunale Eau et Assainissement, qui réunit une trentaine de communes à chaque séance (4 commissions en 2019).

Dès sa première séance, la commission a posé des principes fondateurs pour cadrer la mission :

- Fonctionnement en régie publique pour maîtriser le service
- Tarif abordable, à la mesure des moyens des habitants
- Souplesse et simplicité dans le fonctionnement
- Maintien de la réactivité et de la possibilité d'intervenir en urgence localement
- Relais locaux et proximité aux communes et aux usagers



Les communes ont évoqué leur besoins pour un service mutualisé : accompagnement financier et technique, faire entendre une voix commune, augmenter la technicité et les échanges entre communes...

## 4. Service mutualisé

43 communes ont signé une convention pour un service mutualisé, dont les missions sont :

- Accompagner les communes pour l'amélioration de leur service et leur mise à niveau (réponse aux exigences réglementaires, pratiques communes...)
- Suivi de l'observatoire intercommunal (consolidation du diagnostic des services...)
- Interface partenaires et financeurs (construction et suivi du contrat, accompagnement des communes dans leur projet...)
- Recherche de solutions mutualisées : prestations groupées, échanges de pratiques...
- Organisation des échanges et de la gouvernance : commission eau et assainissement, groupes de travail...

## 5. Diagnostic des services communaux

Réglementairement, un budget de l'eau ou de l'assainissement doit être équilibré uniquement par les ventes d'eau payées par les usagers. L'analyse des budgets communaux actuels permet de constater qu'à échelle intercommunale, les services d'eau et d'assainissement seraient en déficit.



**47 régies d'eau potable**  
**9188 abonnés**  
au réseau d'eau potable collectif  
**440 km** de réseau d'eau potable  
**12 communes**  
**sans compteurs individuels,**  
**122 sources captées**



**32 régies**  
d'assainissement collectif  
**6934 abonnés** au réseau d'assainissement collectif  
**45 stations d'épuration**

78 personnes salariées soit 17 ETP

Facture entre 44 et 496€ HT/an pour 120m<sup>3</sup> (eau et assainissement)

Dette existante : 4,64 millions d'€ d'encours de dette, 460 000€ d'annuité d'emprunts

## 6. Perspectives 2020

Le 23 janvier 2020, le deuxième contrat de progrès 2020-2022 a été signé entre l'Agence de l'eau, le Département, la CCD et 43 communes. Ce contrat permettra de financer des études et des travaux des communes sur l'eau potable et l'assainissement. Il s'agit de subventions dédiées au « rattrapage structurel » des collectivités en Zone de Revitalisation Rurale, c'est-à-dire la mise en conformité des services communaux (pose de compteurs individuels, réalisation de diagnostics, réhabilitation d'ouvrages vétustes....).

Dès mai 2020, la commission intercommunale Eau et Assainissement sera mise en route en proposant des temps de formation et de mise à niveau pour les nouveaux élus municipaux.

Le service mutualisé accompagnera les communes ayant des besoins spécifiques et souhaitant revoir leurs priorités et les aidera à la mise en place de leur projet.



*Signature du Contrat ZRR en présence de M. Nicolas Alban (AE), Mme Célia De Lavergne, députée de la Drôme, Mme Brunet-Maillet vice-présidente et Mme Charmet conseillère du Département de la Drôme.*

# Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour pallier l'arrêt de l'instruction à la DDT suite à la loi ALUR, la Communauté des Communes du Diois porte un service d'instruction des autorisations d'urbanisme.



**Olivier TOURENG**

Vice-président en charge  
de l'Aménagement

**Nathalie DEVILLAINÉ**

Instructrice

**Quentin BONNARD**

Assistant administratif

urbanisme@paysdiois.fr

04 75 22 29 44

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SIM concerne 20 communes.**

## 1. Missions principales du SIM

- Instruction des différentes autorisations d'urbanisme pour les communes membres du SIM
- Accueil des pétitionnaires pour toute demande en lien avec le service sauf les jeudis
- Conseil auprès des communes de la CCD en urbanisme

## 2. Bilan du service d'instruction

L'année 2019 est marquée par un léger recul du nombre d'actes (740 contre 782 en 2018). Ce recul s'explique en partie avec la diminution des autorisations de travaux sur les établissements recevant du public (ERP). La nature des décisions reste semblable aux années précédentes avec 82 refus. Les principaux motifs de refus restent eux aussi identiques.

Nombre d'actes déposés	2016	2017	2018	2019
Permis de construire (PC)	114	138	137	131
Déclaration préalable (DP)	207	293	305	292
Certificat d'urbanisme (CU)	221	312	287	284
Autorisation de travaux en ERP (AT)	44	66	46	29
Permis de démolir (PD)	1	0	1	1
Permis d'aménager (PA)	2	6	4	3
Travaux en AVAP (AZ)	1	2	2	0
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>817</b>	<b>782</b>	<b>740</b>





## Participations des communes en 2019

Communes	PC	DP	Cua	Cub	AT	PA	PD	AZ	Total	
Tarif actes	200,00 €	106,00 €	24,00 €	80,00 €	106,00 €	320,00 €	104,00 €	106,00 €		
Barnave	0	0	2	0	0	0	0	0	2	48,00 €
Boulc	6	12	1	0	0	0	0	0	19	2 496,00 €
Chamaloc	0	4	0	3	0	0	0	0	7	664,00 €
Châtillon-en-Diois	15	40	25	3	4	1	0	0	88	8 824,00 €
Die	48	114	90	21	19	1	1	0	294	27 962,00 €
La Motte-Chalancon	5	21	6	3	0	0	0	0	35	3 610,00 €
Luc-en-Diois	11	15	13	14	5	1	0	0	59	6 072,00 €
Lus-la-Croix-Haute	6	22	45	9	1	0	0	0	83	5 438,00 €
Marignac-en Diois	1	4	0	0	0	0	0	0	5	624,00 €
Menglon	10	18	9	2	0	0	0	0	39	4 284,00 €
Montlaur-en-Diois	2	3	1	3	0	0	0	0	9	982,00 €
Montmaur-en-Diois	3	1	0	3	0	0	0	0	7	946,00 €
Ponet et Saint-Auban	3	1	8	2	0	0	0	0	14	1 058,00 €
Romeyer	5	6	0	1	0	0	0	0	12	1 716,00 €
Sainte Croix	0	3	3	0	0	0	0	0	6	390,00 €
Saint Nazaire-le-Désert	6	8	1	3	0	0	0	0	18	2 312,00 €
Saint Roman	1	10	6	2	0	0	0	0	19	1 564,00 €
Solaure-en-Diois	8	7	0	3	0	0	0	0	18	2 582,00 €
Treschenu-Creyers	0	0	0	1	0	0	0	0	1	80,00 €
Valdrôme	1	1	0	1	0	0	0	0	3	386,00 €
Val Maravel	0	2	0	0	0	0	0	0	2	212,00 €
	<b>131</b>	<b>292</b>	<b>210</b>	<b>74</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>740</b>	<b>72 250,00 €</b>

### 3. Le Guide de l'Urbanisme

Un guide des autorisations d'urbanisme est mis à disposition dans les communes ou à l'accueil de la collectivité. Le guide est également disponible en téléchargement sur le site de la Communauté des Communes du Diois. (télécharger [le guide de l'urbanisme](#))

#### ZOOM «HABITATS ATYPIQUES ET LÉGERS» :

Mise en place d'un guide traitant la question des habitats légers (1<sup>er</sup> semestre 2020) pour pallier à la difficulté de trouver des références, aider à l'interprétation en l'absence de jurisprudence.

Il est à retenir que :

Toutes les constructions à vocation d'habitation sont soumises à autorisation. Elles doivent être construites dans une zone constructible d'une commune sous document d'urbanisme ou dans une zone urbanisée pour les communes sous RNU. Les résidences démontables n'ont pas de régime particulier.

### 4. Perspectives 2020

- Finalisation du guide traitant de la question des habitats légers.
- Intégrer les communes ayant approuvé une carte communale : Beaumont-en-Diois, St Andéol-en-Quint, Recoubeau-Jansac
- Organiser une réunion avec les nouveaux maires et adjoints à l'urbanisme suite aux élections,
- Rencontres des services de l'Etat pour contrôle des autorisations.

# Numérique

La Communauté des Communes du Diois a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence « communications électroniques ».



**Daniel FERNANDEZ**  
Vice-Président en charge  
du Numérique

**Frédéric SAUVET**  
Mission Numérique

numerique@paysdiois.fr  
04 75 22 47 92



## 1. Le projet fibre FTTH avance

La CCD a adhéré au [syndicat Ardèche Drôme Numérique \(ADN\)](#) pour le déploiement de la fibre optique à l'habitant. Cela permettra aux habitants du territoire un accès au très haut débit numérique tel que le prévoit le plan « France Très Haut Débit ».



Bien qu'ayant pris du retard, le projet de déploiement de la fibre optique avance. Un travail conjoint avec les services communaux a permis d'établir les études techniques pour les 4 locaux destinés au déploiement de la fibre sur Luc-en-Diois, Glandage, Châtillon-en-Diois et Solaure-en-Diois. Les autorisations d'urbanisme vont être déposées début 2020 pour une réception des locaux prévue à l'été 2020. Après des travaux d'enfouissement de fourreaux sur l'avenue de la division du Texas à Die et sur la route de Romeyer, le déploiement opérationnel sur cette première poche démarrera le 6 janvier 2020. Il devrait permettre aux premiers usagers d'obtenir un abonnement fibre fin 2020.



## 2. Téléphonie mobile

Bien qu'hors champs de compétence, la CCD a fait le choix d'assister les communes membres dans les démarches relatives à la téléphonie mobile. Courant 2019, ont été érigés les pylônes de Beaumont-en-Diois, Miscon, Marnac-en-Diois et Treschenu-Creyers (Châtillon). L'installation de Marnac est opérationnelle depuis cet automne et celles de Miscon et Beaumont devraient l'être début 2020. Les études ont repris pour le pylône de La Bâtie-des-Fonts qui complète et termine la liste des communes du programme « zones blanches ». Dans le cadre du nouvel accord entre les opérateurs et l'Etat appelé couramment « new deal », 4 communes de la CCD ont réussi à intégrer ce projet. Les services de la CCD ont effectué un travail d'état des lieux exhaustif permettant de faire remonter le maximum d'informations à la commission de travail département/préfecture, afin que celle-ci puisse proposer nos communes dans ce programme. A ce jour, après la désignation des communes de Châtillon-en-Diois et Barsac, c'est au tour de Rochefourchat et Gumiane de se voir inscrire dans un arrêté ministériel de programmation. Dans 2 ans, ces équipements devraient être mis en service.





# Participations intercommunales

La Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale.

## 1. Informatique des écoles

La collectivité met à disposition des écoles primaires des ordinateurs et du matériel informatique, comme les tableaux numériques interactifs, dont elle assure l'acquisition et le renouvellement. Pour cela, la Communauté des Communes du Diois travaille en lien avec l'animateur TICE (Technologie de l'Information et de la Communication), nommé par l'Education Nationale, et les enseignants.

Pour financer les équipements, la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité ».

Contact : Alain Deffaisse [informatique@paysdiois.fr](mailto:informatique@paysdiois.fr)



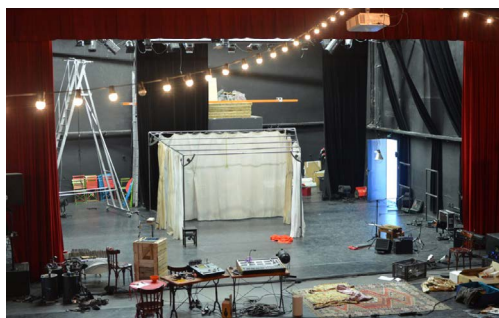
## 2. Théâtre de Die

Le Théâtre de Die a été reconnu Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire ».

La Scène conventionnée est une reconnaissance nationale accordée par le Ministère de la Culture. L'association Festival Est-Ouest/Théâtre de Die est porteuse de la Scène conventionnée en partenariat avec la Ville de Die, la Communauté de Communes du Diois, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

La Communauté des Communes du Diois contribue à hauteur de 10 000 € au budget de fonctionnement du Théâtre de Die.

Contact : Olivier Fortin [olivier.fortin@paysdiois.fr](mailto:olivier.fortin@paysdiois.fr)



## 3. Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale Diois – Vercors, par convention depuis sa création, perçoit une contribution de la Communauté des Communes du Diois à hauteur de 50 000 € pour son fonctionnement (10 % du budget de fonctionnement). La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

Contact : Olivier Fortin [olivier.fortin@paysdiois.fr](mailto:olivier.fortin@paysdiois.fr)



## 4. Partenariat de la convention ruralité avec l'Education Nationale

2019 est la première année de vie de la convention proposée et signée en 2 temps en 2018. Il s'agit, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative », d'accompagner spécifiquement le Diois. Ce dernier, identifié comme un « territoire rural fragilisé », bénéficie d'une richesse pédagogique notamment dans les classes uniques, et a mis en place de nombreux partenariats (entre écoles, entre écoles et communes/CCD, entre écoles et associations). L'Education Nationale a donc proposé aux communes et à la CCD d'établir une convention pour mettre en place une démarche d'accompagnement spécifique.

Dans un premier temps, les objectifs étaient de :

- Favoriser la culture de réseau d'école (mutualisation, valorisation),
- Développer les actions de formations spécifiques (recherche, développement),
- Enrichir les partenariats au service des apprentissages (synergies, coordination),
- Donner une plus grande visibilité des actions innovantes mises en œuvre. (Communication à travers différents médias, presse, radio, réseaux sociaux...),
- Proroger la convention vers le collège de territoire.



Pour ce premier volet, l'Education Nationale a mis à disposition 1,5 postes de chargé de mission pour le Diois dès la rentrée 2018/2019.

Au vu de la réussite et de l'exemplarité de cette première démarche, le directeur départemental l'Education Nationale a soumis un acte II d'expérimentation fin 2018 qui s'est signé début 2019.

Dans ce second temps, l'accent est mis sur une contractualisation à l'échelle intercommunale, équivalent au nouveau périmètre de circonscription (incluant notamment La Motte-Chalancon).

Il s'agit de répondre à plusieurs enjeux :

- Volonté de faire vivre une « école du socle » (renforcer lien et coopération entre collège et écoles rurales),
- Diffusion et partage des bonnes pratiques pédagogiques sur le Diois,
- Mise en œuvre d'une instance de concertation avec les élus pour la répartition des classes sur le Diois (moyens existants sécurisés sur la durée du contrat dans un contexte de démographie départementale en baisse).

Cette expérimentation est engagée pour une durée de 3 ans ; elle a donné lieu à la désignation d'une coordonnatrice par l'Education nationale : Valérie KEYSER.

L'instance de concertation s'est réunie à 3 reprises en 2019 (mars, mai et septembre) pour donner un avis sur l'affectation des enseignants sur le territoire. Par ailleurs, la coordinatrice a lancé un projet concerté d'animation culturelle réunissant une dizaine de classes du territoire. L'Education Nationale et les communes concernées ont accompagné financièrement ce projet.



En 2020, l'instance consultative devrait à nouveau se réunir pour examiner les besoins d'évolutions pour la répartition des moyens à la rentrée 2020/2021.

Par ailleurs, le projet culturel devrait aboutir au printemps 2020 à un temps de rencontre des classes impliquées et à une restitution du travail réalisé.

## 5. Les missions locales

La Communauté des Communes du Diois contribue à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par un soutien financier annuel pour les deux Missions Locales présentes sur le Diois : Vallée de la Drôme (16 000 €), Drôme Provençale (1200 €), et par une aide à la location des locaux de l'antenne de Die (5000€/an).

Les équipes des missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Les animatrices proposent écoute, conseil et l'accès à de nombreux services afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi, leur recherche d'apprentissage...

Des solutions concrètes sont proposées par les missions locales pour faciliter projet professionnel, recherches de formations ou encore contacts avec les entreprises... avec un seul objectif : l'accès durable à l'emploi.



**Les Missions Locales**  
le 1er réseau pour l'emploi des jeunes

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Missions Locales  
Auvergne-Rhône-Alpes

### Mission Locale Vallée de la Drôme

Antenne de Die  
150 avenue de la Clairette  
26150 Die  
Tel : 04 75 22 21 04  
die@mlvalleedrome.org  
[www.missions-locales.org/index.php](http://www.missions-locales.org/index.php)

Facebook : <https://www.facebook.com/ML.VDD/>  
**Mission Locale Drôme Provençale**

Ancien Hôtel de Ville  
26110 Nyons  
Tel : 04 75 26 17 03  
nyons@ml-dp.org  
[www.ml-dp.org](http://www.ml-dp.org)

## 6. L'ESPACE FRANCE SERVICES DU DIOIS

La Communauté des Communes du Diois s'implique dans le comité de pilotage de l'Espace France Services du Diois (ex MSAP) et l'accompagne dans sa démarche d'itinérance sur le territoire intercommunal du Diois.

L'Espace France Services du Diois, porté par le CFPPA de Die, est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit,...

C'est également un Espace Public Numérique (EPN) ouvert à tous qui propose des formations et la mise à disposition d'outils numériques.

### Espace France Services

200 Avenue de la Clairette  
26 150 DIE  
04 75 22 31 87  
cdr.cfppa.die@educagri.fr  
[www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html](http://www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html)

*Les animateurs de la MSAP vous accueillent à Die du lundi au jeudi mais également sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'itinérance à Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute (permanences une matinée par mois).*



# Glossaire

- A** ADEM : Association Drômoise d'Economie Montagnarde  
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement  
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural  
ADN : Ardèche Drôme Numérique  
AE : Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse  
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové  
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat  
ANC : Assainissement Non Collectif  
ARS : Agence Régionale de Santé  
AVAD : Association Vivre À Domicile
- B** BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation  
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- C** CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CCD : Communauté des Communes du Diois  
CCCPS : Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans  
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme  
CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
CH : Centre Hospitalier  
CLS : Contrat Local de Santé
- D** DAH : Drôme Aménagement Habitat  
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
DSP : Délégation de Service Public
- E** ESCDD : Espace Social et Culturel de Die et du Diois  
EPI : Espace Public Internet  
EPIC : Etablissement Public d'Intérêt Commercial  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ERP : Etablissement Recevant du Public  
ETP : Équivalent Temps Plein  
EVS : Espace de Vie Social
- F** FTTH (fiber to the home) : Fibre à l'habitant  
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique
- I** ICPE : Installation Classée pour l'Environnement
- L** LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents  
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale  
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
- M** MAM : Maison d'Assistantes Maternelles  
MAPTAM : loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles  
MSAP : Maison de Services au Public
- N** NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique
- O** OM : Ordures Ménagères  
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
ORS : Observatoire régional de la Santé  
OT : Office de Tourisme
- P** PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées  
PEDT : Projet Éducatif De Territoire  
PIG : Programme d'Intérêt Général  
PLH : Plan Local de l'Habitat  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
PNR : Parc Naturel Régional  
PPT : Plan Pastoral Territorial
- R** RAM : Relais Assistantes Maternelles  
RGPD : Règlement général sur la protection des données
- S** SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif  
SDDAEP : Schéma Départemental D'Alimentation en Eau Potable  
SIG : Système d'Information Géographique  
SOLIHA : SOLIdarité HABitat  
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
SPIC : Service Public Industriel et Commercial  
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme
- T** TEOM : Taxe enlèvement des ordures ménagères  
TPE : Très Petite Entreprise
- Z** ZAE : Zone d'Activités Économiques  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique  
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

# Annexes et guides

Vous retrouverez sur notre site internet [www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr) :

## **SPANC**

- le rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC

[Rubrique VIE PRATIQUE/SPANC](#)

- le guide de l'entretien de son Assainissement individuel

[Rubrique VIE PRATIQUE/SPANC](#)

## **BUDGET et MARCHÉS PUBLICS**

- les dossiers de présentation du budget 2020

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- les comptes administratifs 2019

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- le tableau des marchés conclus en 2019

[www.paysdiois.fr/les-marches-publics/](http://www.paysdiois.fr/les-marches-publics/)

## **URBANISME**

- le Guide de l'urbanisme

[www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/guide\\_urbanisme.pdf](http://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/guide_urbanisme.pdf)

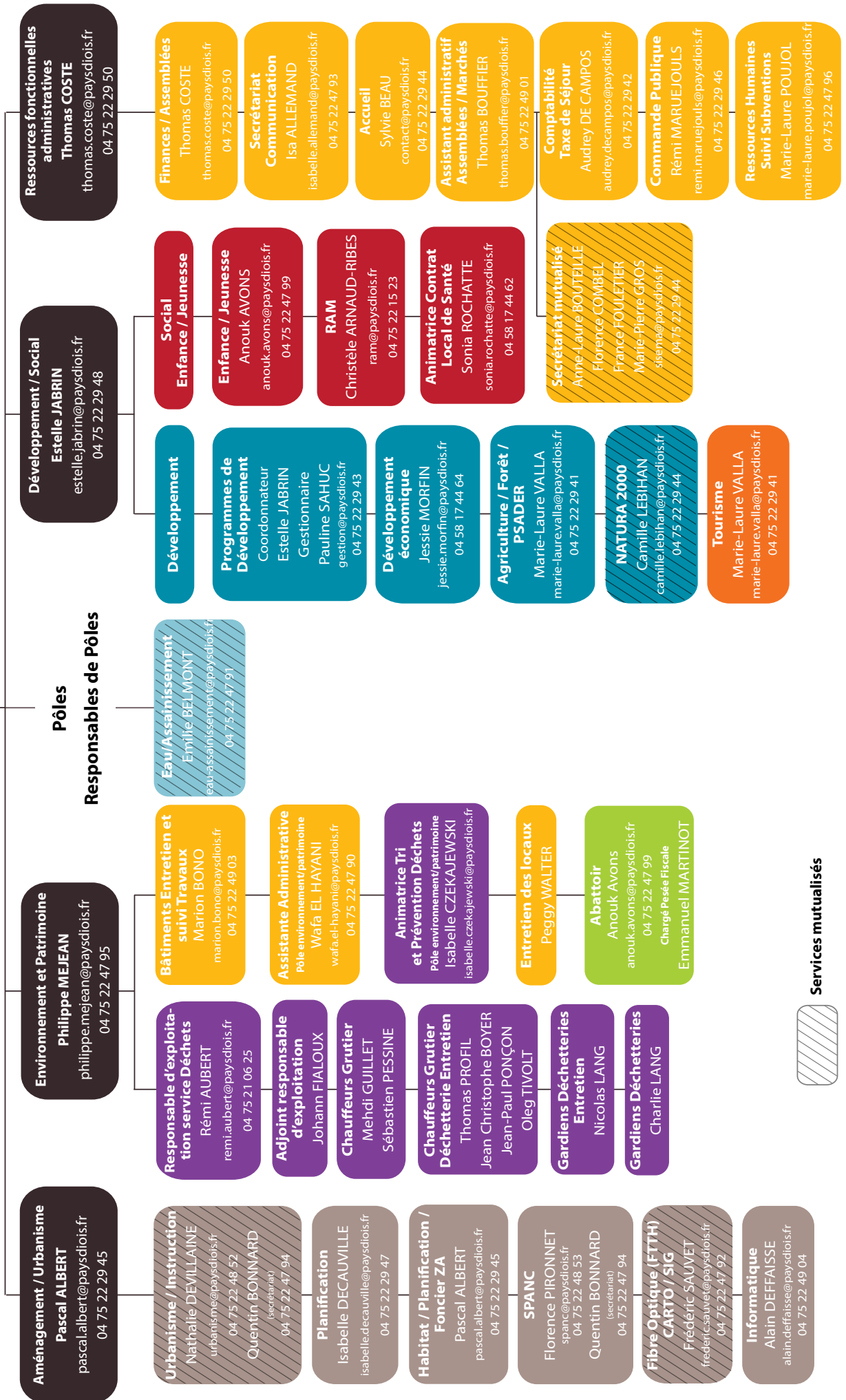
## **DÉCHETS**

- Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

[www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/12/Diag\\_PLPDMA.pdf](http://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/12/Diag_PLPDMA.pdf)

Direction / Relations avec les Elus

**Directeur**  
**Olivier FORTIN**  
 olivier.fortin@paysdlois.fr  
 04 75 22 29 49







*Beaumont-en-Diois Février 2020*

**Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die**

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.

Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : [contact@paysdiois.fr](mailto:contact@paysdiois.fr)

**[www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr)**

Rédaction : Equipe de la Communauté des Communes du Diois

Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa ALLEMAND, ESCDD, Olivier RIOSSET, Théâtre de Die, Valérie KEYSER.

Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD



**aux Sources de la Drôme**  
Communauté des Communes du Diois